



Les Pays de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

LIVRE BLANC

Quelle **ambition** demain pour
les territoires de projet ?



expérimentation,
ingénierie, ressources, **stratégie**,
approche, gouvernance, **ruralité**,
application, identité, réforme,
relocaliser

coopérer, espaces,
échanges, transports,
travailler, **projet**,
partager, territoire

enjeux, **perspectives**,
émergents, renouvelables,
prochès, nouveaux,
considérés, **opportunités**,
politique, développement

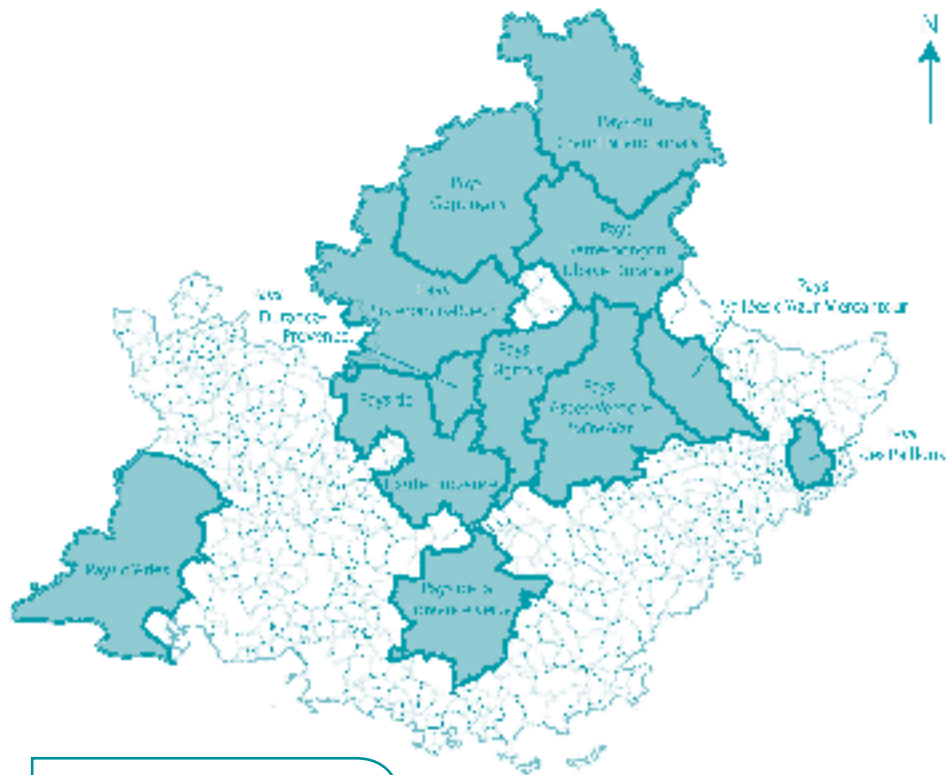
donner,
compréhensibles, **assurer**, territoires,
mobilité, durable, renouvelable,
possibilités, offrir, **spécifiques**,
suivre, respecter, **organiser**

nécessaire, **cohérence**,
aménagement, **touristiques**,
rencontres, urbains, actions,
compétences



DÉCEMBRE
2013

Les Pays en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur



12 pays
16 133 km² soit plus de la moitié
 du territoire régional (31 400 km²)
464 communes soit 48 %
 des communes de la Région
45 communautés de communes
2 communautés d'agglomération
591 849 habitants

Sommaire

Le manifeste des Pays..... p. 5

**I Les Pays :
 Plus de 10 ans de développement au service des territoires p. 11**

- 1 - Des Territoires de projet p. 12
- 2 - Les Pays, supports d'une gouvernance locale et participative p. 14
- 3 - Le champ des possibles : oser, innover et expérimenter..... p. 16

**II Au cœur de l'action :
 Un dispositif efficace pour des projets concrets p. 19**

- 1 - Une ingénierie territoriale efficace : au cœur d'un métier..... p. 20
- 2 - La qualité et la diversité des champs d'intervention :
 exemples de réalisation des Pays p. 22

III Notre ambition commune p. 49

- 1 - Agir pour l'équilibre des territoires p. 50
- 2 - Participer au dynamisme régional..... p. 51
- 3 - Relever les défis contemporains..... p. 53
- 4 - Coopérer : dans nos territoires, entre Pays, avec l'extérieur..... p. 55

Nos 10 propositions pour l'avenir p. 61

Nos engagements..... p. 65



Pont vieux - L'Escarène - Pays des Paillons

Le **manifeste** des Pays



Les processus de développement qui se sont tissés au sein des territoires de projets, constituent des **leviers précieux de dynamisme économique, de cohésion sociale et de transition écologique/énergétique**. Face à la crise, nos territoires ont aujourd'hui un **pouvoir de mobilisation, d'expérimentation, de construction collective** autour de stratégies de développement. Cette capacité dynamique, souvent **au service de l'emploi**, constitue l'un des maillons indispensables à une croissance durable.

Depuis plus de dix ans, **les Pays** – soit environ 400 territoires de projets couvrant 83% du territoire national¹ – **fonctionnent comme de véritables « laboratoires du travailler ensemble »**. Jean Louis Guigou, à l'époque délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, rappelait que la volonté du législateur d'alors n'était pas d'« ajouter une strate administrative à notre paysage institutionnel » ; il décrivait le Pays comme une **« structure de pilotage légère »** susceptible de « consacrer de nouveaux rapports entre État, collectivités et acteurs socio-économiques² ».

Cette nécessité de conduire **des projets de territoires concertés et coordonnés à l'échelle de bassin de vie**, celle-là même qui portait les motivations des législateurs de 1995 et 1999 n'est-elle pas aujourd'hui d'une actualité tout aussi brûlante qu'à l'époque ?

Ces « nouveaux rapports » ne sont-ils pas justement ceux sur lesquels les Pays ne cessent de construire leur philosophie et leurs modes opératoires ancrés sur des notions clefs, celles du partenariat et de la coopération : **partenariat entre élus de différentes collectivités** réunies au sein d'un même Pays, **coopération aussi entre élus et société civile** à travers la place donnée aux Conseils de Développement, **partenariat enfin avec les institutions grâce à la contractualisation et les volets territoriaux des politiques européennes** ou du Contrat de Projet État Région (CPER)...

Dans un contexte budgétaire contraint, nous avons fait la démonstration que nous, Pays, proposons des **réponses opérationnelles** bien souvent **génératrices d'économies d'échelles**. La réflexion territoriale permet ainsi de **prioriser les actions**. Notre **capacité d'ingénierie** fait que nous sommes des interlocuteurs privilégiés pour de nombreuses collectivités rurales encore démunies comme pour de multiples porteurs de projets privés en quête d'appuis.

Parler alors de **solidarité territoriale** est une réalité lorsque la priorité est souvent donnée aux projets les plus cohérents et les plus ambitieux pour répondre aux défis économiques et sociaux de territoires souvent vulnérables.

À l'heure d'un **possible second souffle pour ces tout jeunes territoires de projet et fidèles à leurs habitudes de coopération**, nous avons réuni à l'automne 2013 les efforts des 12 Pays de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec nos équipes, pour deux journées de travail. Selon des **méthodes d'animation innovantes**, nous nous sommes ainsi rassemblés avec nos directeurs et plus de 60 de nos collaborateurs des Pays sous la bannière **« Quelle est notre ambition pour les territoires ruraux de demain ? »**.

Un livre blanc rappelle ainsi ce que sont les Pays, en proposant une définition, avant de dresser un panorama de notre action en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il s'attache ensuite **à formuler notre ambition de demain pour les Pays** devant les défis à relever en matière d'équilibre rural/urbain sur le territoire régional, en termes de maillage territorial ou encore de politique d'amé-

1 - Panorama des Pays 2013, APFP

2 - Extrait de « territoire en mouvement », la documentation française, DATAR 2002

nagement du territoire.

Si la contribution des Pays au dynamisme régional est indiscutable, les modifications réglementaires amènent de manière incontournable à se poser **la question de leur évolution**. En effet, la transformation en P.R.E.S.T³. (Pôle Rural d'Équilibre et de Solidarité Territoriale), en cours de discussion législative, n'est pas sans poser problème au niveau local et il semble légitime de demander non seulement la **reconnaissance des territoires de projets**, mais aussi celle des **diversités de situations** (Pays sur un EPCI unique ou associations de Collectivités Locales, Syndicats Mixtes,...) sur le terrain dans la préfiguration de ces évolutions.

Face à ces enjeux, nous relevons le défi d'une mobilisation commune et massive : rencontres avec le Préfet de Région, avec les élus du Conseil Régional, rédaction de ce Livre Blanc des Pays, sont des premières initiatives qui visent à témoigner de la place des territoires de projet indissociable des politiques d'aménagement du territoire.

Confortés dans **notre rôle d'acteurs essentiels du développement local** par le projet de loi MAPAM (modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles), nous appelons à une plus grande **cohérence dans l'action publique sur les territoires ruraux**.

Nous souhaitons construire **un lien plus fort avec les métropoles**, dans une notion de destin commun et dans le **respect des dynamiques urbaines et rurales**.

Nous revendiquons le savoir-faire des Pays **dans la définition et la mise en œuvre de projets transversaux** adaptés à chaque territoire en **faisant fi des limites administratives** ainsi que leur rôle d'**ensemblier** et de vigie en charge de la **veille** et de la **prospective**.

Leurs capacités à **élaborer des stratégies de territoire partagées**, leur gouvernance attachée à la **démocratie participative**, le caractère **innovant** et souvent **expérimental** de leurs actions qui s'inscrivent sur le **long terme**, leur aptitude à **coordonner** des projets en **évitant les concurrences**, sont autant d'atouts que nous, Présidents des 12 Pays de Provence-Alpes-Côte d'Azur, avons souhaité valoriser dans la production de ce Livre Blanc, document support de **propositions concrètes** en vue des échanges et des négociations avec l'État, les Collectivités Territoriales, dont le Conseil Régional, pour l'avenir des territoires ruraux.

3 - Sous réserve d'un changement dans le projet de loi définitif



Traversée de village. Photo © PPV

Les Présidents des Pays de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bernard MOLLING
Président du Pays Asse, Verdon, Vaire, Var



Jérôme DUBOIS
Président du Pays Haute Provence



Bernard BARTOLINI
Jean ARNAUD
Co-Présidents du Pays Dignois



Robert VELAY
Président du Pays Vallées d'Azur Mercantour



Chantal EYMEOD
Présidente du Pays
Serre Ponçon - Ubaye - Durance



Christian LAURENS
Président du Pays Grand Briançonnais



Jean Philippe MARTINOD
Président du Pays Sisteronais-Buëch



Noël ALBIN
Président du Pays des Paillons



Alain DURAND
Président du Pays Gapençais



Jacques BONTE
Président du Pays Durance Provence



Michaël LATZ
Président du Pays de la Provence Verte



Hervé SCHIAVETTI
Président du Pays d'Arles




Les Présidents et Directeurs des Pays de Provence Alpes Côte d'Azur en séminaire pour élaborer le livre blanc.



Sisteran © Bayle

I

Les Pays,

plus de 10 ans de développement
au service des territoires





Beynes. Photo © Pays dignois

1 - Des territoires de projets

« Le Pays est un territoire de projet caractérisé par une **cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale** »⁴. La création des Pays a relevé **d'initiatives locales**. Ce sont les élus de communes ou de groupements de communes qui ont décidé d'adhérer à la démarche et de lancer la constitution de Pays. La loi n'a pas imposé de seuil démographique ou de nombre minimal de communes. Le législateur a considéré que l'hétérogénéité des territoires et leur forte disparité de densité démographique rendaient inopérante toute uniformisation réglementaire. La configuration des Pays de Provence-Alpes-Côte d'Azur témoigne de cette réalité.

Toutefois, **les élus locaux ont tenu compte des facteurs de cohésion socio-économique, des solidarités ville – campagne, et des bassins de vie et d'emploi**. Les Pays se caractérisent ainsi par des solidarités et interdépendances manifestes en matière d'emploi, de services, d'aménagement de l'espace, de ressources naturelles et patrimoniales.

Le facteur déterminant a été la volonté des élus et des acteurs locaux de prendre en main leur devenir et de conduire ensemble un projet de développement durable de leur territoire.

Ainsi les élus, dans le cadre d'une **démarche participative** qui a associé étroitement les conseils de développement, se sont fédérés pour construire des **politiques territoriales transversales**, exprimées au travers des **Chartes de Développement Durable de Pays**.

La Charte de Développement Durable est le **document fondateur**. Elle décrit à 10 ans la stratégie du territoire en matière de développement socio-économique, de gestion de l'espace et d'organisation des services. Elle est le **fruit d'une concertation territoriale**, large et de longue haleine, qui a permis d'établir un diagnostic partagé faisant état des forces

4 - Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire, 4 février 1995

et des faiblesses du territoire et de définir **un projet global de développement**. C'est sur cette base que les Pays ont négocié leur reconnaissance et les financements contractuels pour la mise en œuvre de leurs stratégies territoriales.

Depuis leur adoption en 2003 - 2004, les Chartes de Développement Durable de Pays ont été précisées par de nombreux documents stratégiques en fonction des priorités de chaque territoire : Schémas de Services, Charte Forestière de Territoire, Charte d'Agriculture Durable, stratégies Leader, et plus récemment les plans climat énergie territoriaux...

Tous ces documents font la **démonstration de l'adaptabilité et de la réactivité des Pays** comme de leur **capacité à répondre à de nombreux appels à projets**.

Ainsi, au fil de la mise en œuvre de leur **stratégie territoriale**, les Pays ont poursuivi la **mobilisation locale**, et ont fait émerger de nouveaux projets, en fonction des besoins locaux, mais aussi parfois sous l'impulsion d'appels à candidatures comme les Pôles d'Excellence Ruraux, ITMR, LEADER...

Certains Pays, comme Provence Verte et Arles, se sont lancés dans l'**élaboration de documents de planification**, les Schémas de Cohérence Territoriale, qui peuvent être relativement prescriptifs depuis les lois Grenelle. Ces outils ayant vocation à se généraliser, c'est assez naturellement, dans la continuité de leur politique de gestion de l'espace, que les Pays porteront l'élaboration de ces schémas. Cela fait d'ailleurs partie des dispositions aujourd'hui prévues dans le projet de Loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (M.A.P.A.M.).



Inauguration en fanfare du parcours des draperies du Verdon. 1^{er} site du projet Secrets de Fabriques du Pays A3V ».

2 - Les Pays, supports d'une gouvernance locale et participative

De par son histoire et ses fondements, le Pays est l'outil même de la gouvernance locale. Il est en perpétuelle construction du processus qui lui permet de « mettre en musique » les acteurs publics et privés de son territoire, autour d'une problématique territoriale à résoudre ou d'un défi à relever.

Ce rôle de « chef d'orchestre » commence avec la **définition de la Charte de Développement Durable**.

Dès cet instant, les communes et leurs groupements décident de **collaborer avec le Département et la Région**, pour définir un **projet de développement durable sur un périmètre cohérent**.

Un **Conseil de Développement** est alors créé et regroupe les milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs du territoire. Il est l'**animateur du débat démocratique autour du projet en construction, représentant la société civile** ; ses membres sont consultés pour élaborer la Charte de Développement Durable, et associés aux différents projets qui en découlent. Même s'il ne prend pas de décision officielle, il émet des avis, des propositions sur les politiques publiques conduites par le Pays et accompagne le processus d'émergence des projets.

Cette gouvernance, qui permet à chacun de s'exprimer et de trouver sa place, se poursuit tout au long de la vie du Pays.

En effet, **les structures juridiques de Pays**, quelles qu'elles soient (associative, syndicat mixte, EPCI), **sont pilotées par des organes politiques** : le bureau, et une assemblée délibérante : le conseil (d'administration, communautaire, syndical...). Ce sont ces organes qui orientent les politiques mises en œuvre par les Pays et qui s'assurent de la bonne gestion de la structure. Ils sont chargés notamment de **conclure des partenariats avec les acteurs institutionnels** qui soutiennent les politiques territoriales : services de l'État, de la Région et du Département, de **valider les engagements dans des programmations européennes** (LEADER, FEDER...).

Le Pays entretient ainsi des **relations de partenariat étroites avec les communes et établissements de coopération intercommunale** qui participent à la structuration de son projet :

- en tant qu'acteurs parties prenantes des réflexions stratégiques
- et/ou en tant que maîtres d'ouvrage, puisque les intercommunalités sont parfois amenées à mettre en œuvre des opérations qui découlent des réflexions stratégiques portées par le Pays.

N'ayant pas de compétence à proprement parler, étant davantage chargé de mener à bien des missions, le Pays a cette **capacité à générer lui-même le cadre de son action** par une gouvernance dépassant d'une part la seule participation de ses membres (EPCI, communes) et d'autre part, qu'il adapte à la question traitée.

Cette **gouvernance « sur mesure »** a pour but de **favoriser l'émergence des projets**, de s'assurer du **passage de l'idée à l'action**, en associant à chaque étape les acteurs clés.

Ainsi, il agit sur des missions transversales d'ingénierie en fonction des besoins du territoire, en associant et en impliquant des acteurs selon le sujet :

- les chambres consulaires, les représentants d'entreprises, chefs d'exploitation,
- le milieu associatif (éducation, environnement, vie sociale...)
- les Parcs Naturels Régionaux ou Nationaux.

C'est pourquoi **tout au long du projet de territoire** (réalisation de la Charte de Développement Durable, négociation des Contrats et des programmations...) ou lors de la mise en place d'actions, **les acteurs sont informés, associés voire même s'impliquent dans les missions du Pays**. Ils peuvent prendre part en tant que membres du Conseil de Développement ou représentants d'institutions, d'associations, d'acteurs économiques.... Par exemple, **ils prennent part à des commissions thématiques, siègent au comité de pilotage de projet ou au comité de programmation LEADER**, participent à des temps forts sur des sujets traités par les Pays (forums, rencontres), ou encore mettent en œuvre des initiatives.

Les Conseils de Développement ont aussi la possibilité de « s'auto-saisir » de sujets de travail qui permettront de faire avancer les réflexions du Pays. Ils **peuvent aussi être missionnés** par l'assemblée délibérante du Pays **pour mener à bien un sujet qui aboutira à des propositions**.

De ce fait, le Pays, grâce à sa gouvernance particulière, demeure **un lieu d'évolution permanent du débat, d'échange d'idées, de co-construction de projet**.

Grâce à ce processus, il reste un **espace ouvert** qui laisse peu la place à l'affrontement politique et permet plutôt de **préparer le terrain des politiques publiques d'aujourd'hui et de demain**.

Inauguration de l'itinéraire paysan. Photo © Pays Sisteronais Buëch



3 • Le champs des possibles : oser, innover et expérimenter

« Le risque favorise l'innovation. Il faut savoir oser s'engager sur des nouvelles voies, ne pas craindre l'échec tant qu'il est source d'enseignements, et que les prises de risque ont été évaluées. Les Pays sont parfaitement calibrés et outillés pour ces démarches, contrairement aux collectivités locales. »

Propos d'un président de Pays, relevés lors de la réunion World Café à Forcalquier, le 4 novembre 2013

« Innover » : revenir à, renouveler

Certainement plus que d'autres, les Pays sont condamnés à l'innovation, à l'expérimentation, à la créativité. En situation de fragilité depuis la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, souvent sous des formes juridiques et avec des moyens de fonctionnement précaires, les Pays ont su retourner ces faiblesses en atouts, moteurs de leur dynamisme.

En effet, ils ne cessent de faire la preuve qu'ils incarnent et sont en capacité d'être le territoire de projet qui se démarque par son dynamisme et son innovation. Leur existence est conditionnée par ces postures.

Pour autant, l'innovation dont font preuve les Pays ne signifie pas que ces derniers sont déconnectés des réalités et des besoins du territoire.

L'innovation est autant entendue comme l'acte d'entrer dans le quotidien pour mieux le changer, le renouveler, que comme l'acte d'inventer, de créer.

Il s'agit dès lors pour les Pays de revisiter les champs traditionnels qui structurent le territoire : économie de service, agriculture, artisanat, tourisme, services publics, etc., par des approches qui favorisent l'évolution, le changement créateur de richesses, l'échange et la mutualisation.

Renouveler les approches et les méthodes de travail nécessite pour les Pays une curiosité et une fonction de veille sur les techniques et les champs émergents.

Ainsi, à la différence des structures parfois plus légitimes qui ont tendance à aborder les thématiques par une approche traditionnelle, les Pays donnent la possibilité de rôder de nouveaux concepts économiques comme l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité ou encore l'économie collaborative.

Ces nouvelles approches proposent, de plus, des valeurs proches de celles de l'économie sociale et solidaire, souvent investie par les Pays. Ces derniers ont d'ailleurs complètement intégré la transversalité nécessaire à l'élaboration d'un projet de territoire. Ainsi, l'innovation vue par les Pays se définit par sa finalité qui vise son inclusion dans un environnement social, écologique, économique et humain.

En temps de crise, ces nouvelles approches, que se sont appropriés les Pays, permettent de donner un nouveau souffle aux territoires par leur système de gouvernance favorisant l'échange avec la société civile.



Sentier de randonnée - Bendejun - Pays des Paillons

« La part du rêve » versus l'opérationnalité ?

Le fait que les Pays sont rarement en maîtrise d'ouvrage et n'ont pas de compétences en propre leur permet de se dégager de la gestion, en permettant la distanciation, en favorisant la créativité.

Cette fonction de laboratoire, lieu de la « part du rêve » et de son expérimentation, est une opportunité et une force, mais pourrait constituer un frein à la généralisation des projets. Il serait trop facile de considérer que les Pays sont détachés de l'opérationnalité, alors qu'ils sont les interlocuteurs privilégiés des porteurs de projet, et parfois porteurs de projet eux-mêmes.

Dès lors, l'enjeu pour les Pays est d'assurer la continuité de la chaîne, entre idée et concrétisation du projet, en s'assurant de la bonne appréhension de tous les protagonistes.

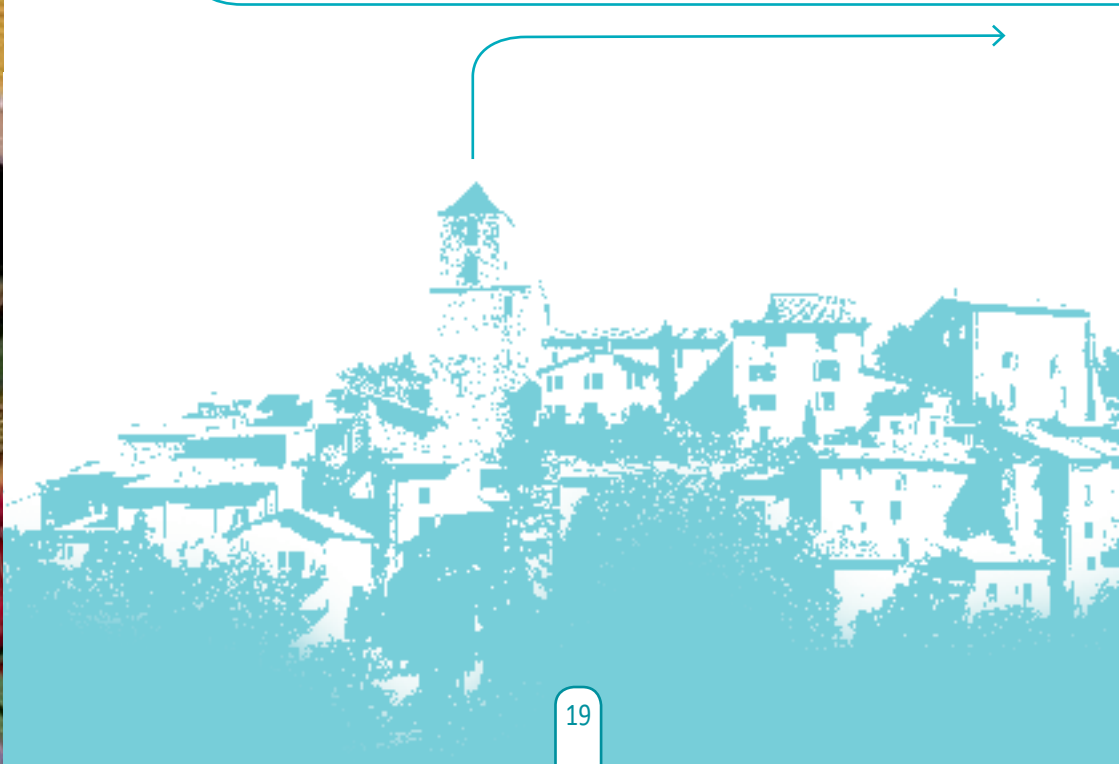
Le programme LEADER permet par exemple de diffuser l'innovation et de la tester avant une application plus large. Il est nécessaire pour les Pays de prendre du recul sur ce dispositif, surtout en fin de programmation, alors que l'innovation et l'expérimentation, mises en avant lors de la construction du programme, ont déjà bien été éprouvées. D'où la nécessité de se réinventer et de se questionner à nouveau sur de nouvelles stratégies à intervalles réguliers.



Valveranne 04 - Point de vente collectif • Crédits Photos © Jérôme Lucciani, Pays de Haute Provence

II

au cœur de l'action :
un dispositif efficace
pour des projets concrets



1 - Une ingénierie territoriale efficiente : au cœur d'un métier

L'ingénierie territoriale se définit comme « l'ensemble des moyens humains, des missions, des méthodes et des dispositifs concourant à l'élaboration et à la conduite d'un projet territorial, ainsi qu'à la définition, au montage et à la mise en œuvre d'actions ». Avec à son cœur le projet de territoire, le champ est reconnu « complexe et très large, tant en termes de domaines, d'échelons territoriaux et d'organismes concernés, que de métiers, de compétences et de fonctions» (ETD, 2013).

Des équipes

Grâce à ce jeu subtil d'emboîtement d'échelles et de compétences, cette expertise spécifique des Pays permet d'approcher les projets dans une vision globale et transversale. Ainsi, au fur et à mesure de leurs 10 ans de développement, les Pays de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont dotés d'une expertise de qualité, riche et variée fonction des besoins du territoire. Cette force d'ingénierie se manifeste à travers les 90 agents de développement qui constituent les équipes, pouvant couvrir des domaines d'application aussi spécialisés que complets tels : l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le tourisme, la culture, les services à la population, l'agriculture, le développement économique, la mobilité, l'environnement, les risques naturels, les technologies de l'Information et de la Communication...

Avec une moyenne de 6 agents par Pays, 2 pour les Pays les plus modestes, 12 pour les plus importants, ces équipes, composées de gestionnaires, d'agents de développement, de chargés de mission, d'ingénieurs, de techniciens..., ont toutes à cœur la passion de leur métier et du développement de leur territoire. Elles prouvent leur capacité à mobiliser acteurs publics et privés, partenaires techniques et institutionnels, outils et méthodes, moyens financiers au service des porteurs de projets publics et privés (collectivités territoriales et tissu d'acteurs, consulaires, privés, associations, socioprofessionnels, citoyens,...).

Des moyens et des réseaux

Les métiers des équipes de Pays portent sur l'animation, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de territoire, l'ingénierie pré-opérationnelle (AMO, aide au montage de projet) et l'ingénierie opérationnelle (études/audits, formations et action de sensibilisation, développement d'outils et de méthodes...).

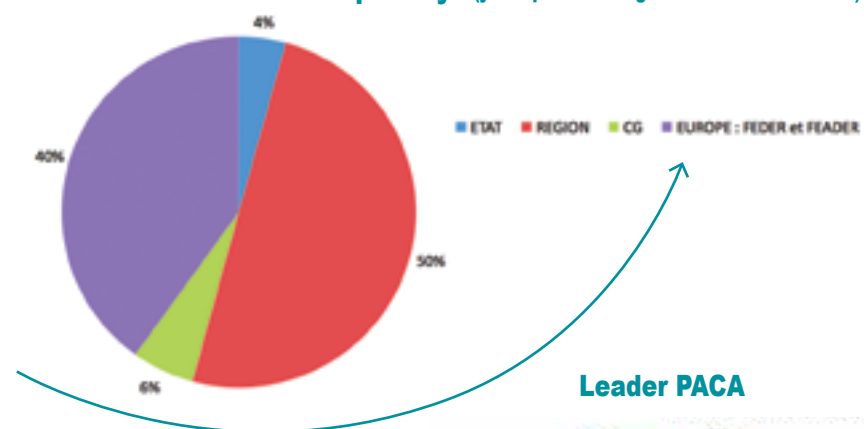
L'ingénierie des Pays incite aux expérimentations et innovations afin de favoriser l'émergence de filières nouvelles et d'initier des activités créatrices d'emplois.

Levier technique, l'ingénierie des Pays est aussi un levier financier démontrant sa capacité à mobiliser et rationaliser les dispositifs d'aides publiques.

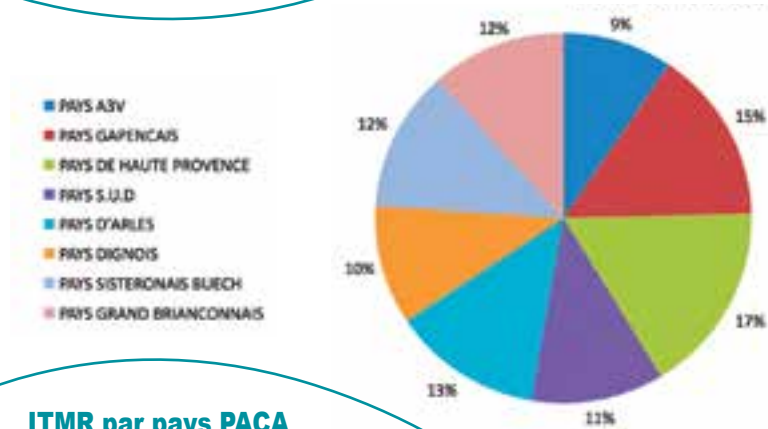
Les Pays ont fait preuve d'expertise pour répondre à des appels à projet ou manifestations d'intérêt, et ont ainsi pu accompagner les territoires en s'inscrivant dans les programmes opérationnels européens, tout comme dans le Contrat de Plan Etat Région (CPER) ou la Convention Interrégionale de Massif des Alpes (CIMA), le programme LEADER, Innovation Touristique en Milieu Rural, les programmes régionaux d'aménagement durable et solidaire, les dispositifs spécifiques liés à l'Energie (programme AGIR), le coopération transfrontalière (ALCOTRA).

Ce travail ne pourrait se faire sans un réseau de partenaires opérant à différents niveaux : institutions et collectivités, partenaires financiers, organismes intermédiaires.

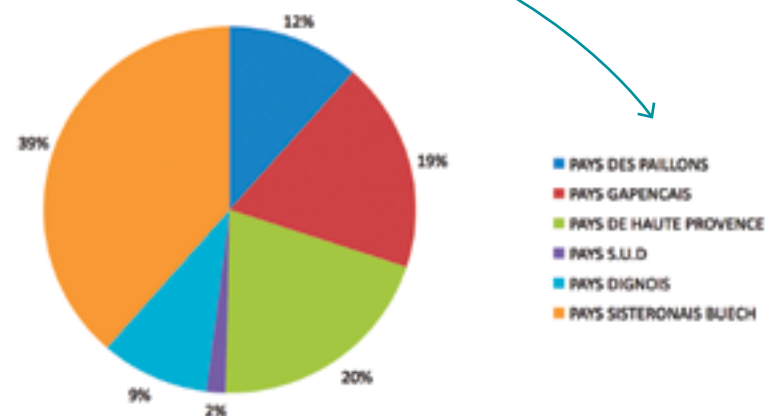
Volume financier mobilisé par Pays (y compris Fond régional d'initiative locales)



Leader PACA



ITMR par pays PACA



2 - La qualité et la diversité des champs d'intervention : Exemples de réalisations des Pays

12 fiches

capitalisation des Pays

Vue aérienne. Photo © PPV

PROGRAMME
D'AMÉNAGEMENT SOLIDAIRE DU PAYS DIGNOIS
Un soutien aux projets d'aménagement durable

CONTEXTE

Le Pays Dignois est un territoire rural composé de 27 communes de taille relativement modeste allant de 2 à 18 000 habitants. Il n'échappe pas aux problématiques repérées au niveau régional liées à l'évolution de l'urbanisation des territoires ruraux : pression foncière, étalement urbain, abandon et dégradation de certains centres anciens. La Région PACA a décidé de renforcer sa stratégie d'intervention sur l'aménagement des villages, bourgs et villes moyennes via les Programmes d'Aménagement Solidaire (PAS). Dans la continuité de deux études foncières menées dans les années précédentes, le Pays a souhaité étendre son action en faveur de l'aménagement du territoire en se positionnant sur ce dispositif.

OBJECTIFS VISÉS

Les objectifs visés par le Pays en s'inscrivant dans ce programme régional étaient en premier lieu de favoriser l'émergence d'une réflexion intercommunale sur la question de l'aménagement urbain. En effet, le Pays est organisé autour de sa ville-centre qui concentre un grand nombre d'emplois administratifs et de services : hôpital, collèges et lycées, infrastructures culturelles et sportives... Les communes rurales du Pays comptent donc de nombreuses personnes travaillant ou se rendant régulièrement sur la ville-centre tout en développant elles aussi des activités spécifiques : agriculture, tourisme, activités de pleine nature et une vie associative souvent riche. Le Programme d'Aménagement Solidaire avait pour ambition de réfléchir à des projets globaux à l'échelle du Pays mais aussi à des aménagements plus locaux contribuant directement à l'amélioration de la qualité de vie et à l'attractivité des communes rurales. Ainsi, le PAS visait à travailler pour une répartition cohérente et complémentaire des équipements entre communes, au développement des infrastructures de déplacement doux, à la rénovation des logements communaux et des espaces publics.

PRÉSENTATION RÉSUMÉE

Le Programme régional d'Aménagement Solidaire était à l'origine un dispositif à destination des communautés de communes. Le Pays Dignois a été le premier Pays à candidater et à être retenu sur un PAS.

Les communautés de communes le constituant étaient à la fois trop petites pour porter ce dispositif bien qu'elles partagent des problématiques très similaires. Le Pays a donc été désigné par ses collectivités adhérentes pour assurer la phase d'étude et d'élaboration du programme d'action. Pour cela, le Pays a mobilisé son équipe d'animation et a été accompagné par un bureau d'étude et un architecte urbaniste. Ce dernier a été mandaté, en fin de programme, pour réaliser, à destinations des communes, des fiches méthodologiques sur la création d'espaces publics, la rénovation des logements communaux, la réalisation de greffes urbaines...

Territoire du Pays Dignois

TYPE DE BÉNÉFICIAIRE

Communes rurales et Communautés de Communes

COÛT DU PROJET

montant total : 10 M€
dont Conseil Régional : 4.5 M€

PROGRAMME/AXE/MESURE

CPER/ FEDER Mesure 4.2

DATES DU PROJET

Date de début : 2010
1/ Étude en 2010 et 2011
2/ Convention triennale entre les communautés de communes et la Région signée en 2012
3/ Phase opérationnelle



RÉSULTATS

Chaque communauté de communes dispose aujourd'hui d'un programme d'action sur trois ans intégrant les trois volets d'intervention du PAS : Aménagement urbain, Acquisition foncière, Habitat. Parmi les 25 communes éligibles, 21 se sont inscrites dans le dispositif. Le programme prévoit un soutien de la Région d'un peu plus de 3 millions d'euros sur le volet Aménagement, d'un peu plus d'un million sur le volet Foncier et d'environ 500 000 € sur le volet Habitat. Certains projets peuvent mobiliser en parallèle d'autres financements publics (Département, État, Europe).

Quelques exemples d'opérations :

- La réalisation de deux études à l'échelle du Pays : un **diagnostic habitat** et l'élaboration d'un **schéma directeur** en faveur du développement des modes doux.
- La **mutualisation des marchés de conception** et de maîtrise d'œuvre des différents espaces publics à réaménager via la mise en place d'un marché à bon de commande piloté par la Communauté de communes.
- La **réalisation** sur la commune de Digne-les-Bains d'une **OPAH** - Renouveau urbain comprenant outre l'intervention sur l'habitat, d'importants investissements en matière de requalification des espaces publics.
- La réalisation sur la commune du Chaffaut-Saint-Jurson et du Brusquet d'une opération de **greffe urbaine** comprenant différents équipements et des logements, articulée autour d'un nouvel espace public.

POINTS D'INTÉRÊTS

Le plan d'action du PAS est revu chaque année lors de comités de pilotage regroupant les communes, les communautés de communes, le Pays et la Région. Des modifications peuvent lui être apportées à la marge en fonction par exemple de l'abandon d'un projet ou de l'apparition d'une opportunité foncière. Cette flexibilité a été saluée par les élus car elle permet de répondre efficacement aux besoins en constante évolution des communes.

ENSEIGNEMENTS

Le Programme d'Aménagement Solidaire, avec sa particularité d'avoir été mené à l'échelle du Pays, a permis d'harmoniser l'ingénierie entre grandes et petites communes. La co-construction du programme entre les élus des communes rurales, les techniciens des communautés de communes et du Pays accompagnés d'un architecte-urbaniste a permis à chaque commune, quelle que soit sa taille, de développer ses projets en cohérence et avec le soutien des autres collectivités. Ce partenariat perdure aujourd'hui dans le montage administratif et technique des dossiers.

Personne à contacter

Alexandre NEVIÈRE,
Chargé de mission Interfonds
Comité du Pays Dignois
Téléphone : 04 92 30 54 20
E-mail : a.neviere@Paysdignois.fr
Site : www.Paysdignois.fr
<http://pas.regionpaca.fr/>

RESTAURATION - VALORISATION PRODUITS LOCAUX CIRCUITS COURTS

PAYS GOURMAND

Le Pays dans votre assiette !

CONTEXTE

Le tourisme et l'agriculture sont les deux activités principales de l'économie du Pays Asses, Verdon, Vaire, Var (A3V). D'une part, il possède une agriculture extensive, avec des produits agricoles de grande qualité. D'autre part, il se caractérise par une activité touristique forte et une restauration dont le rapport qualité/prix est à améliorer. Le projet Pays Gourmand est né de la volonté d'associer ces deux activités en valorisant la production agricole locale dans la restauration.

OBJECTIFS VISÉS

- Valoriser l'agriculture locale en créant de nouveaux débouchés pour les producteurs.
- Améliorer l'image de la restauration et son rapport qualité/prix.
- Développer et promouvoir la culture culinaire locale.

PRÉSENTATION RÉSUMÉE

Après un travail préalable de recherche sur la gastronomie locale et l'édition de fiches recettes, le Pays A3V a créé en 2010 le label Pays Gourmand, qui comprend une charte déposée et un logo. Ce label est attribué aux restaurateurs qui mettent à l'honneur les produits locaux au fil des saisons. L'animation locale vise à promouvoir les restaurateurs labellisés avec une politique de communication (plaquette, site internet, événementiel...) et à renforcer leurs liens avec les producteurs locaux (rencontres, édition d'un catalogue de produits locaux, amélioration de la logistique...). La mise en réseau des restaurateurs est favorisée avec l'organisation de formations collectives.

Il s'agit aussi de créer une émulation en les encourageant à valoriser les produits locaux. Le Pays organise ainsi le concours du « Gourmand d'or » avec un jury composé d'élus locaux, d'agriculteurs et de gastronomes pour récompenser les restaurateurs les plus engagés dans la démarche et les plus talentueux.



Pays Asses, Verdon, Vaire, Var et la Communauté de communes Artuby Verdon

TYPE DE BÉNÉFICIAIRE

Privés (agriculteurs, restaurateurs, consommateurs)

COÛT DU PROJET

montant total : 126 826 €
dont :
UE : 69 754 €
Région PACA : 38 047 €
CG 04 : 18 423 €
Pays A3V : 600 €

PROGRAMME/AXE /MESURE

S'inscrit dans la Charte d'agriculture durable du Pays avec un financement Leader

DATES DU PROJET

Création en 2010, première édition de plaquettes : 2011.



RÉSULTATS

En 2013, le label compte 25 restaurateurs et 60 producteurs engagés. Après 3 années d'existence, Pays Gourmand est reconnu sur le territoire et apprécié des clients locaux et touristiques.

POINTS D'INTÉRÊTS

Pays Gourmand est une initiative originale qui essaime grâce à une coopération Leader. Le Pays A3V collabore depuis 2013 avec le Pays Serre-Ponçon, Ubaye, Durance et à partir de 2014 avec le Pays Dignois. Ce partenariat permet de faire évoluer la démarche et de s'ouvrir à de nouvelles perspectives.

ENSEIGNEMENTS

Le label répond aux attentes actuelles des consommateurs en mettant en avant les restaurateurs ayant adopté une démarche de qualité. Il est nécessaire de maintenir des moyens d'animation afin de faire vivre le réseau, assurer la communication et les contrôles pour conserver la crédibilité du label.



Les Vergers d'Entrevaux, du champ à l'assiette !

Personne à contacter

D'HAENE Olivia,
Chargée de mission Pays Gourmand
Pays Asses, Verdon, Vaire, Var
Maison de Pays
04370 Beauvezer
Téléphone : 04 92 73 12 97
E-mail :
paysgourmand@pays-a3v.net
Site : www.paysgourmand.com

RELOCALISATION DES ACTIVITÉS, QUALITÉ, CRÉATION D'EMPLOIS, AGRICULTURE, FILIÈRES, GOUVERNANCE

PROGRAMME HAUTE QUALITÉ RURALE EN PAYS GAPENÇAIS

Valorisation et relocalisation des activités économiques - développement d'unités locales de transformation

OBJECTIFS VISÉS

Partant du constat que son territoire n'était trop souvent qu'un territoire « ressource », le Pays Gapençais s'est attaché à développer les autres composants d'une chaîne de valeur, à savoir la transformation et la valorisation des savoir-faire, dans un objectif de développement économique endogène, créateur d'emplois. S'appuyant sur des filières historiques ou en émergence, le développement et la création d'emplois de qualité sont les principaux objectifs du programme. A ce titre, au-delà d'une première phase, principalement publique, d'élaboration de stratégies opérationnelles, ce sont très majoritairement des porteurs de projet privés qui ont été soutenus par ce programme.

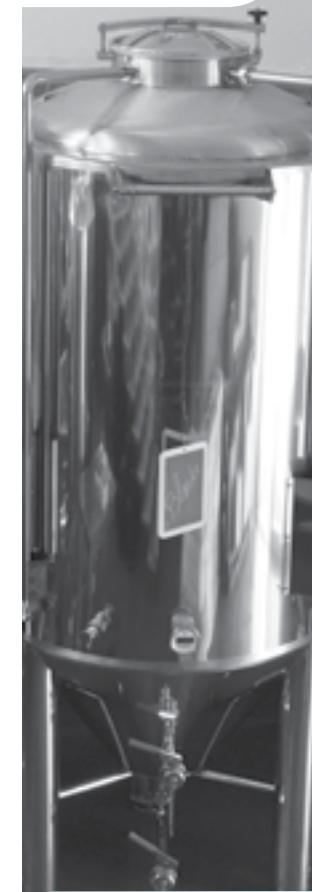
PRÉSENTATION RÉSUMÉE

Avec l'appui d'une gouvernance assurant un réel dialogue entre élus et société civile, le programme se déploie selon une stratégie en 3 temps : la déclinaison des stratégies de développement des filières, l'augmentation des compétences, et enfin le développement des offres et de la production.

Ainsi, les circuits courts agricoles, les unités locales de transformation, le marketing territorial, le développement de filières innovantes comme l'éco-construction ou encore l'excellence dans les filières APN sont les secteurs qui ont été structurés et alimentés par 97 projets, dont 60 relevant du privé. Accueil, accompagnement, mise en réseau et financement sont les étapes du porteur de projet, pris en charge par le Pays Gapençais. La coopération est un élément intrinsèque au programme. Ainsi, l'Espagne, la Grande-Bretagne, le Danemark, le Québec, la Roumanie, la République Tchèque, ont été des partenaires privilégiés au sein de projets portés par les acteurs locaux, sur le marketing territorial et la structuration des raids aventure.

RÉSULTATS

Au-delà de la quarantaine d'emplois productifs créée grâce au programme (sans les emplois indirects), ce dernier a apporté des résultats probants sur le Pays Gapençais : l'objectif de structuration et de professionnalisation des filières a été atteint. En effet, la création et le développement encourageant de l'entreprise Echanges Paysans 05 – Plateforme de commercialisation des produits locaux – viennent couronner le travail effectué avec des porteurs de projet dans le domaine de la transformation et la commercialisation agricole, auprès de la restauration hors foyer.



Pays Gapençais

TYPE DE BÉNÉFICIAIRE

20 % collectivités locales
20% organisations constituées
60% entreprises

COÛT DU PROJET

montant total : 4,8 millions d'€, pour 97 projets
dont :
Europe : 1,9 millions d'€

DATES DU PROJET

2008-2014



La valeur ajoutée est également au rendez-vous avec la structuration de la filière éco-construction, mêlant étroitement agriculteurs, organismes de formation, artisans, maîtres d'œuvre, hébergeurs touristiques et industriels. L'ensemble de la chaîne a été soutenue dans le cadre du programme, avec pour résultats de nouveaux débouchés pour les agriculteurs, des artisans formés aux attentes du public et aux objectifs environnementaux, et l'installation d'entreprises pourvoyeuses d'emplois non délocalisables.

Concernant la gouvernance publique/privée, le dialogue constructif autour d'objectifs partagés n'a jamais été démenti, grâce à une participation soutenue durant tout le programme.

POINTS D'INTÉRÊTS

La première des qualités du programme est son caractère expérimental : le droit à l'erreur favorise l'innovation.

Ce partenariat, notamment illustré dans la gouvernance publique/privée, est alimentée par l'avantage indéniable que représente la souveraineté du Groupe d'Action Local vis-à-vis de la dotation financière.

ENSEIGNEMENTS

Il faut souligner le rôle fondamental de l'animation, de la gestion et de l'évaluation dans ce type de démarche. Concernant l'animation, celle-ci permet de donner un rythme et donc une dynamique au programme, afin de conserver une mobilisation intacte de la gouvernance.

Seule la complexité d'une gestion et d'un financement multi-partenarial peut contraindre l'efficacité du programme.



Personne à contacter

Julien SAINT-AMAN,
Directeur Pays Gapençais
04 92 53 46 14 - 06 79 55 54
84
direction@Pays-gapençais.com
www.Pays-gapençais.com

CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE, STRUCTURATION DE LA FILIÈRE, MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA FORÊT

STRUCTURATION DE LA FILIÈRE BOIS DANS LE PAYS DU GRAND BRIANÇONNAIS

Élaboration et mise en œuvre d'une charte forestière pour créer du lien entre les acteurs et dynamiser la filière.

CONTEXTE

Jusqu'au début des années 2000, la politique forestière était une prérogative de l'État. Depuis, la Loi d'Orientation Forestière de 2001 a permis aux territoires de décliner la politique forestière nationale.

Face à la diversité des enjeux et à la multiplicité des acteurs, le Pays du Grand Briançonnais, à l'initiative de son Conseil de développement, a exprimé le souhait de construire un projet en faveur d'un développement maîtrisé de la forêt, dans une logique de concertation forte avec tous les acteurs liés à la forêt et à la filière bois : une Charte Forestière de Territoire (CFT).

OBJECTIFS VISÉS

La Charte forestière du Pays du Grand Briançonnais a comme objectif de réunir les principaux partenaires concernés, et en particulier les collectivités locales et les acteurs de la filière forêt-bois.

L'accent a été mis sur la structuration de la filière afin de valoriser la ressource locale (abondante et sous-exploitée) dans un esprit de gestion durable, de reconnaissance de la multifonctionnalité de la forêt et de développement économique du territoire.

PRÉSENTATION RÉSUMÉE

La Charte forestière a été élaborée de février 2008 à novembre 2009 par l'organisation de temps d'échanges (comité de pilotage, groupes de travail thématiques) entre les acteurs de la filière. Ces rencontres ont permis de partager un diagnostic du territoire, d'identifier des enjeux et des orientations pour la filière, puis de construire un plan d'actions pour le territoire.

Les 4 orientations retenues (Renforcer la structuration de la filière bois du territoire - Garantir un usage équilibré de la forêt - Prévenir les effets des mutations du milieu naturel - Partager une culture commune de la forêt du Grand Briançonnais) se déclinent en un plan de 24 actions portées par les différents acteurs et partenaires locaux.

RÉSULTATS

Le diagnostic, réalisé de manière partagée, a servi de point de départ à la construction de partenariats autour de priorités stratégiques. Aujourd'hui 14 actions sont finalisées, 3 ont été abandonnées et 6 non lancées, principalement par manque d'identification d'un porteur à l'origine. Parallèlement, d'autres actions non identifiées initialement ont



Pays du Grand Briançonnais, département des Hautes-Alpes, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

TYPES DE BÉNÉFICIAIRES

Acteurs de la filière forêt-bois (communes, entreprises, associations, etc.)

COÛT DU PROJET

Coût pour 3 ans d'animation : 121 000 €
Europe : 28 000 €
Région : 28 000 €
Autofinancement : 65 000 €

PROGRAMME/AXE /MESURE

FEADER – mesure 341 A

DATES DU PROJET

Lancement Charte : févr. 2008
Signature Charte : nov 2009
Réalisation des actions : en cours



été lancées suite à des discussions du comité de pilotage. L'ensemble des actions menées a permis de mobiliser environ 700 000 € sur le territoire (34 % Europe, 10% Etat, 24 % Région, 2% Département, 2% autres et 24 % autofinancement) Parallèlement, plusieurs actions ont été menées sur les fonds propres de partenaires pour un temps passé estimé à 185 000 €

POINTS D'INTÉRÊTS

La Charte, élaborée de manière très large, touche toutes les branches et tous les niveaux de la filière : de l'exploitation à la valorisation (énergie, construction, ameublement, etc.), en passant par la gestion des forêts et leurs autres usages (tourisme, agriculture, chasse, etc.). Ceci favorise ainsi l'interconnaissance des acteurs et le développement de projets partenariaux.

ENSEIGNEMENTS - PERSPECTIVES

La démarche « charte » avec ses étapes de diagnostic partagé, d'identification d'enjeux et d'élaboration collective d'un plan d'action présente l'intérêt d'être hautement participative et quasi-exhaustive, ce qui peut aussi présenter quelques lourdeurs. En effet le plan d'action est composé à la fois :

- d'action de fonds, répondant aux grandes orientations définies par les acteurs,
- d'actions ciblées qui permettent d'afficher rapidement des résultats concrets,
- et d'actions prévues en dehors du cadre de la Charte mais introduites dans son plan d'action car correspondant à la thématique.

Il s'agit alors de trouver un juste équilibre permettant d'avancer sur le fond et de mettre en œuvre des actions concrètes sans s'éparpiller ni démobiler les acteurs.

Par ailleurs, afin de réaliser les actions prévues, il s'agit de trouver des porteurs de projet et des financeurs dont les stratégies correspondent aux orientations de la Charte ; ce qui n'est pas toujours évident et constitue une limite dans la mise en œuvre du plan d'actions. Dans ce sens, les fonds LEADER avec le GAL « Entreprendre en Pays Grand Briançonnais » représentent une opportunité pour le Pays dans le sens où ils permettent d'avoir des financements cohérents avec les actions de la Charte forestière, notamment par rapport au développement des petites entreprises. On peut également mentionner que le Pays s'est doté d'outils complémentaires pour développer et structurer la filière. On peut citer entre autres le programme AGIR-ASTER sur le bois-énergie, le Plan d'Approvisionnement Territorial pour le bois-énergie et le projet de labellisation du bois de Pays dans le cadre du PIT-Hautes Vallées.

Il est important de souligner que le travail d'animation de la Charte est essentiel afin d'assurer le suivi des actions et de faciliter le lien entre les acteurs.

Personne à contacter

Pierre GAILLARD
chargé de mission bois-forêt
Structure / organisation :
Pays du Grand Briançonnais
Langue du contact : français
Téléphone : 04 92 23 01 40
E-mail :
p.gaillard@Paysgrandbrianconnais.fr
Site : www.Paysgrandbrianconnais.fr

COOPÉRATION, PRÉVENTION, PARTENARIAT, INNOVATION, STRATÉGIE D'ÉVITEMENT, COLLECTE

ÉVITER POUR MOINS POLLUER :

La réduction des déchets en marche

CONTEXTE

L'une des thématiques première de la compétence « environnement » des collectivités membres du Pays Sisteronais Buëch est historiquement celle des déchets. Abordée uniquement sur un aspect technique (dispositif de collecte, gestion de la déchetterie, marché de collecte etc.), cette question a très vite suscité l'intérêt intercommunal. A ce jour, 17 collectivités interviennent pour mettre en œuvre tout ou partie de cette compétence (collecte, traitement, transport, valorisation). Toutefois celle-ci demeure encore inaboutie avec par exemple des situations où 4 collectivités interviennent sur un même territoire.

Si, dans la Charte de Développement Durable, ce sujet était posé comme un axe de travail pour le Pays, la coopération transfrontalière ALcotra aura été le déclencheur d'une démarche collaborative sur cette question.

OBJECTIFS VISÉS

Le travail se scinde en plusieurs objectifs distincts, inscrits dans chacun des projets (R2D2, Éviter pour moins polluer, C3PO) :

- dresser un état des lieux organisationnel et usuel précis du territoire en la matière ;
- avancer dans l'appréhension des notions nouvelles de « minimisation » et de « prévention » des déchets ;
- intégrer les notions ci-dessus dans l'exercice de la compétence collecte/traitement ;
- initier des stratégies connexes à ces notions, autour de projets pilotes, expérimentaux et innovants ;
- anticiper un rapprochement organisationnel en vue d'optimiser, d'harmoniser et de simplifier les usages.

PRÉSENTATION RÉSUMÉE

Les différents projets consécutifs ont permis de décloisonner un domaine d'activité « historique » des collectivités locales. La coopération avec des partenaires Italiens a été l'occasion de Faire ensemble sur ce sujet.

L'élément moteur de la démarche a été le groupe de travail « déchets », constitué avec des représentants (élus/techniciens) de chaque collectivité du Sisteronais-Buëch. A travers lui, le Pays a facilité la mise en place d'actions nouvelles pour le territoire grâce aux moyens de la coopération transfrontalière et du programme Leader « Un éco territoire en marche » mais aussi grâce à la collaboration inter-communautaire.

Résultats



Pays Sisteronais Buëch

TYPE DE BÉNÉFICIAIRE

Collectivités locales, administrations, entreprises, citoyens.

COÛT DU PROJET

Montant total : 521 328€

dont :

Europe FEDER et FEADER : 297 352€ (57%)

Conseil Régional PACA : 96 065€ (18%)

Conseil Général 04 : 23 884€ (5%)

Conseil Général 05 : 22 329€ (4%)

Collectivités locales : 81 698€ (16%)

PROGRAMME/AXE/MESURE

INTERREG ALcotra IV A Leader

DATES DU PROJET

R2D2 : août 2009 - novembre 2011

Éviter pour moins polluer : avril

2012 - septembre 2013

C3PO : janvier 2013 - novembre 2014



De 2008 à 2013, ce travail a permis :

→ d'impulser 13 actions de prévention en matière de production de déchets, avec des retours d'expériences d'intérêts régionaux voire nationaux (collecte contrôlée des déchets, compostage en cœur de village etc.)

→ de capitaliser pour permettre de renforcer des stratégies d'optimisation et d'harmonisation des systèmes de collecte en place (études d'optimisation par EPCI, formations d'acteurs aux nouvelles réglementations et outils de communication etc.).

→ de cibler notre approche autour de 4 axes (biodéchets, les déchets des entreprises et administrations, la réorganisation des dispositifs de collecte, évaluation des actions de prévention et nouveaux outils de communication) afin d'avancer vers une structuration nouvelle de la mise en œuvre de la compétence.

POINTS D'INTÉRÊTS

La coopération transfrontalière et l'échange entre les acteurs sont un élément clé de la dynamique locale.

Le caractère innovant et précurseur du « territoire de projet » (loi Voynet) dans lequel s'inscrit l'action permet une inventivité territoriale inattendue. Toutefois, les difficultés rencontrées se situent dans le temps de l'appropriation par les collectivités locales qui peinent à franchir le pas de l'intégration/mutualisation.

Les usagers des services de collecte ont toujours répondu sans difficulté aux propositions faites et auraient même souhaité aller plus loin.

ENSEIGNEMENTS

Points forts : partenariats, coopération, co-élaboration ont permis de décloisonner la pratique de l'exercice d'une compétence « historique ».

Points faibles : les limites des actions pilotes (temps et espaces), les freins culturels forts de la sphère « organisationnelle » des collectivités, la puissance des lobbies économiques inhérents à la thématique.

Facteur déterminant : la coopération transfrontalière comme argument d'évolution, de neutralité dans un domaine à forte technicité et enjeux économiques face auxquels les territoires sont peu ou mal préparés.

Personne à contacter

Karine MANUEL, Directrice
Structure / organisation
Asso. du Pays Sisteronais Buëch
Téléphone : 04 92 61 49 86
ou 06 13 49 39 89
E-mail :
info@Pays-sisteronais-buech.fr
Sites : www.c3-po.eu
www.riduzione2-dechets.eu
www.Pays-sisteronais-buech.fr

COUVERTURE HAUT DÉBIT ACCÈS AUX SERVICES

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE EN PAYS D'ARLES

Accessibilité et savoir-faire comme moteur du développement local

UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE POUR LE PAYS D'ARLES

Dès 2006, le Syndicat mixte du Pays d'Arles en étroite partenariat avec la CCI du Pays d'Arles, et le soutien des fonds FEDER et de la Région, lance une réflexion globale afin d'établir son schéma local de développement numérique.

En effet, bien que cette question soit souvent mise en avant au regard des atouts de la Ville d'Arles (Sup Info Com, IUT informatique, développement de logiciel libre...), le territoire du Pays a besoin de structurer une stratégie afin de sensibiliser les élus, les acteurs et la population aux technologies de l'information et de la communication, et d'inciter la mise en œuvre de projets s'y rapportant.

LES OBJECTIFS VISÉS PAR LE SCHÉMA

Le but est de réaliser un schéma opérationnel qui brosse les ambitions à atteindre en termes de développement numérique, soit :

- Améliorer l'accessibilité numérique du Pays d'Arles
 - Utiliser les TIC comme facteur de cohésion sociale et de promotion des richesses culturelles et des savoir-faire locaux
 - Renforcer l'économie liée aux TIC : un secteur en développement à structurer et à soutenir.
- Ce schéma local de développement numérique, validé en 2007, permet aussi de repérer des maîtres d'ouvrage potentiels pour conduire des projets.

DES SUJETS À CREUSER

Des groupes de travail coordonnés par le Pays ont permis l'investigation de divers sujets :

- une étude approfondie a permis de réaliser une cartographie des zones blanches et grises du territoire (dispositif BLA FEDER/Région)
 - une fois les résultats présentés aux élus, le Pays a réalisé les dossiers de demande de subvention (BLHD) pour le développement des opérations de couverture haut débit avec les porteurs de projets, les EPCI et un PNR, qui les ont menées.
- les logiciels libres tant en termes de développement que d'usages
 - les groupes de travail ont permis d'identifier des actions à mener pour valoriser les logiciels libres comme levier de développement économique et pour sensibiliser notamment les entreprises à l'usage et à la maîtrise des logiciels libres, qui plus est développés localement ! La CCI du Pays d'Arles a ensuite porté un ensemble d'actions donnant lieu par exemple à l'initiative LiberPRO, une clé USB avec des logiciels libres destinés aux PME.
- la promotion touristique et culturelle grâce au numérique, et notamment la plateforme « Provence Pays d'Arles » de valorisation et de réservation touristique en ligne.



Pays d'Arles

TYPE DE BÉNÉFICIAIRE

Habitants, entreprises, touristes

COÛT DU PROJET

cartographie des zones blanches :
montant total : 85.510 € dont :
Europe : 13.450,00 € (%)
Conseil Régional PACA : 28.978,00 €
EPCI : 14.352,00 €
Pays : 28.730,00 €

Plateforme Provence Pays d'Arles :

montant total : 590.000,00 €
dont :
Europe : 295.000,00 € (%)
Conseil Régional PACA : 177.000,00 €
3 EPCI : 78.000,00 €
OT Arles : 40.000,00 €

PROGRAMME :

Appel à projets Territoires numériques : Feder/Etat/Région
Objectif 2 mesure 3.8

DATES DU PROJET

Date de début : janvier 2006 à
juin 2010



→ Grâce à des fonds FEDER et régionaux sur l'innovation, cette plate-forme promeut l'ensemble des prestations du territoire en misant sur ses locomotives touristiques pour attirer et en mettant en exergue les authentiques Paysages et savoir-faire moins connus pour faire séjourner les touristes.

RÉSULTATS

En matière de couverture haut débit, plusieurs opérations ont été concrétisées sur l'ensemble du Pays et permettent ainsi de réduire la fracture numérique. D'autre part, les intercommunalités se sont saisies du sujet de façon stratégique (lien avec leurs logiques d'aménagement) et opérationnelle (lien avec les services techniques).

La CCI du Pays d'Arles a mené avec le soutien de la Région, des opérations de sensibilisation des entreprises à l'utilisation des logiciels libres. Bien que les TPE et PME y aient un intérêt sur leur informatique d'entreprise, en termes de solutions, de coût et de flexibilité, de support et de formation, d'indépendance, il est relativement complexe d'engager une action collective sur ce sujet. Pour autant, des entreprises ont pu être conseillées dans leurs usages et des prestataires de services locaux ont été mis en lien.

La plate-forme Provence Pays d'Arles est actuellement en ligne et permet la découverte par le net des différentes opportunités touristiques qu'offre le Pays d'Arles. Grâce à sa visibilité sur la toile, elle met clairement en avant des thématiques (transhumance, antiquité...) encore trop peu exploitées jusqu'à lors : <http://www.provence-pays-arles.com>

Le Pays a sensibilisé ses membres sur la libération de données publiques en s'inscrivant dans la démarche régionale OpenPaca, à travers la création d'un site internet et d'un jeu de données des sites patrimoniaux du territoire : <http://www.Pays-arles.org/e-patrimoine/>

POINTS D'INTÉRÊTS

Ce schéma a permis la concrétisation d'actions opérationnelles sur un sujet a priori très abstrait et inaccessible pour les élus et le territoire.

Les divers appels à projets régionaux qui ont suivi, ont permis la réalisation à la carte des actions identifiées.

La réflexion initiée par le Pays se poursuit désormais de manière indépendante, même s'il serait souhaitable d'en avoir une évaluation globale.

ENSEIGNEMENTS

La réalisation de ces projets numériques par le Pays a permis d'affirmer ses compétences d'appui aux territoires dans des domaines qui ne sont pas investis pas la sphère privée ou de compétence intercommunale. Il joue son rôle de développeur des territoires ruraux, avec par exemple la couverture de zones blanches (accès au haut débit) et l'accompagnement du territoire et des élus vers une structuration touristique des acteurs locaux ou un engagement dans la démarche réglementaire d'ouverture des données publiques.

Personne à contacter

Laure BOU,
Coordinatrice de projets
Syndicat mixte du Pays d'Arles
Téléphone : 04 90 49 38 31
E-mail : l.bou@ville-arles.fr
Sites :
www.Pays-arles.org
www.provence-pays-arles.com

LABEL NATIONAL : QUALITÉ DU CADRE DE VIE - DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE « MONTAGNES DE LUMIÈRES »

Mise en œuvre d'un projet culturel de territoire à l'échelle du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance

CONTEXTE

Le Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance marqué par son unité historique (ancien archevêché d'Embrun, grands flux migratoires, les Barcelonnettes au Mexique et grands travaux d'aménagements de la montagne, Serre-Ponçon) et géographique (nappe de l'Embrunais Ubaye, confluence de la Durance et de l'Ubaye et massif du Parpaillon) a été identifié comme territoire pertinent pour porter le label Pays d'Art et d'Histoire. Atout renforcé par la richesse historique d'Embrun, capitale culturelle des Alpes du sud depuis l'Antiquité (Eburodunum, capitale des Alpes cottiennes). De plus, ce territoire se distingue par la mise en œuvre d'une politique d'excellence culturelle depuis plus de 20 ans (réseau du Musée de la Vallée en Ubaye etc) ; une réelle volonté politique qui a trouvé un cadre stratégique par la création et mise en œuvre du Pays d'Art et d'Histoire (P.A.H.), S.U.D, montagnes de lumières.

OBJECTIFS VISÉS

Le Pays d'Art et d'Histoire « montagnes de lumières » passe par la mise en œuvre d'un projet culturel de territoire qui se décline en cinq axes structurants et opérationnels actés dans la Convention d'objectifs signée avec le Ministère de la Culture en 2011 :

→ La formation des socio-professionnels et guides conférenciers (10 emplois créés et pérennisés) du territoire

→ La qualification et la mise en cohérence de l'offre culturelle à travers une programmation annuelle reposant sur deux axes principaux de valorisation : le projet de Paysage et le patrimoine du XXe siècle et relayant les grands rendez-vous nationaux (rendez-vous aux jardins, journées européennes du patrimoine etc.)

→ La création du service éducatif du P.A.H. (mallettes pédagogiques, développement de l'histoire des arts, accompagnement de la réforme du rythme scolaire)

→ La préfiguration des 5 antennes du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du patrimoine (CIAP) en réseau : patrimoine religieux, patrimoine XX, patrimoine Paysagé, patrimoine des migrations et patrimoine fortifié.

→ L'accompagnement des collectivités et autres porteurs de projets pour l'aménagement et le développement culturel du territoire (ex. plan concerté de valorisation du patrimoine).

PRÉSENTATION RÉSUMÉE

Le label « Pays d'Art et d'Histoire » est porté par le Pays S.U.D, Pays Loi Voynet créée en 2005 sous la forme associative Loi 1901. L'amateur de l'architecture et du patrimoine, responsable du Pays d'Art et d'Histoire a pour mission la mise en œuvre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat. La Convention stipule un « partenariat permanent » entre l'Etat et le Pays, mais le P.A.H. est réexaminé au bout de 10 ans (renouvellement décennal en 2021 pour le Pays S.U.D).



Pays S.U.D

31 communes, 4 communautés de communes : de l'Embrunais, de l'Ubaye, du Savinois Serre-Ponçon et de l'Ubaye Serre-Ponçon, à cheval sur les départements 04 et 05

TYPE DE BÉNÉFICIAIRE :

collectivités locales, associations, socio-professionnels, population locale...

COÛT DU PROJET

Montant total annuel moyen : 100 000 €

PROGRAMME/AXE /MESURE

Convention Ministère de la Culture/ DRAC
Contrat de Pays Etat/Région PACA/ départements
Programmes européens : LEADER : création d'un service culturel (FEADER mesure 351), FEADER.

DATES DU PROJET

Obtention du label : juin 2011.
Signature de la Convention : novembre 2011



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



La force du P.A.H. est la structuration et l'animation d'un réseau culturel local composé de 10 guides conférenciers, une dizaine d'acteurs culturels (agents et services culturels des collectivités territoriales, responsables de sites patrimoniaux etc.) et aussi de partenaires associés : STAP, CAUE, parcs, éducation nationale, archives départementales etc. Au-delà, le P.A.H. fait partie d'un réseau régional (pilote par la DRAC PACA) et national (+ de 160 VPAH en France).

RÉSULTATS

Résultats quantitatifs : augmentation de la fréquentation (nombre de personnes sensibilisées au P.A.H.) : ex. Journées européennes du patrimoine : 3000 personnes depuis la création du programme à l'échelle Pays ; mais aussi augmentation des retombées économiques avec création de richesses sur le territoire : ex. harmonisation et requalification des tarifs de visites guidées, création de nouveaux produits payants, création d'identités culturelles « Savines-le-Lac, patrimoine du XXe siècle » ; signalétique patrimoniale de la Bréole ; promotion du label par la mise en scène des portes d'entrée du P.A.H.

Résultats qualitatifs : réelle appropriation du P.A.H. par les élus du territoire qui souhaitent pérenniser le Pays d'Art et d'Histoire ; mais reste une marge de progression auprès des socio-professionnels et de la population locale. Requalification et redynamisation des espaces muséographiques en Pays S.U.D. (Réseau Musée de la Vallée Ubaye et nouveaux espaces en Durance).

POINTS D'INTÉRÊTS

Le projet de Pays d'Art et d'Histoire est exemplaire car il permet un développement local intégré et transversal. En effet le P.A.H. est fédérateur et doit permettre à chacune des 31 communes de se développer et de mettre en valeur ses spécificités au sein d'un label et d'un Pays commun. Deux exemples d'appropriation réussie : le label « patrimoine du XXe siècle » attribué au village nouveau de Savines-le-Lac, sert désormais de « marque » et de signature à la commune et au territoire ; la création du jardin de l'école de la Bréole (dispositif « adoptez un jardin ») fédère parents, enfants en regroupement pédagogique, collectivités et acteurs locaux (artisans, Paysans, guides conférenciers etc.) au sein d'un même projet.

ENSEIGNEMENTS

Les 3 principaux points forts : le réseau culturel du P.A.H. (guides conférenciers, sites et musées du Pays S.U.D et réseau national V.P.A.H.) et l'appropriation en tout cas la volonté politique des élus de s'emparer de l'outil P.A.H. et la culture comme levier de diversification et de développement économique (tourisme culturel).

Les 3 principaux points faibles : le déficit de communication (numérique en particulier) ; la fragilité des financements pour la culture ; et malgré la volonté politique, la fragilité de la nature de la structure porteuse (Pays associatif).

Michèle SCHILLING
Directrice Pays S.U.D,
E-mail : m.schilling@Pays-sud.fr

Aude TOCHON-DANGUY
Animatrice de l'architecture et du Patrimoine, Pays d'Art et d'Histoire
E-mail : a.tochon@Pays-sud.fr

Structure / organisation :
Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (S.U.D)
Site : www.Pays-sud.fr
Téléphone : 04 92 44 15 11

INNOVATIONS - ACCESSIBILITÉ - HANDICAP TERROIRS - VALORISATION DU TERRITOIRE

INNOVATION TOURISTIQUE EN MILIEU RURAL

Développement et valorisation d'actions touristiques innovantes

CONTEXTE

Conscients des atouts touristiques et de l'opportunité d'être en périphérie de la conurbation azuréenne, le Pays des Paillons a décidé de s'engager de façon opérationnelle dans le développement de l'économie touristique aux côtés des communes du territoire avec qui elles forment un bassin touristique cohérent.

Lors de la parution de l'appel à projet « Innovation Touristique en Milieu Rural », l'Association pour le Développement du Pays des Paillons a donc décidé de travailler avec les acteurs du tourisme afin, sur un territoire novice en matière touristique, de saisir l'opportunité d'affiner sa stratégie touristique globale et de planifier sa mise en œuvre sans se restreindre au seul filtre de l'innovation.

En effet la structuration nécessaire à l'essor de l'économie locale, demandait l'établissement d'une stratégie d'ensemble fédérant les acteurs et leurs initiatives, imposant une nouvelle organisation qui constitue le premier degré d'innovation de ce territoire. Cette candidature est également l'occasion de permettre au Pays des Paillons, territoire de projets, de s'inscrire dans une ingénierie financière européenne en utilisant un outil (mesure 4.2 du PO Feder) et en recherchant les complémentarités avec les autres fonds, visant à accroître la compétitivité de son territoire et de son économie.

OBJECTIFS VISÉS

A travers sa démarche de candidature à l'appel à projet, le Pays souhaite s'engager dans un projet visant à :

- Enclencher et assurer un développement touristique du territoire, jusqu'alors peu engagé sur ce secteur de l'économie,
- Fédérer, stimuler et professionnaliser les acteurs publics et privés,
- Mettre en place les fondements d'une économie touristique,
- Travailler sur les déplacements doux et les transports alternatifs à l'utilisation de la voiture.

Mettre en place une offre de services touristiques et participer à la mise en valeur des patrimoines et des richesses des communes en nouant des partenariats public / privé reste l'objectif premier.

Plus globalement, après les années et les études nécessaires à l'identification des problématiques propres au territoire, à l'émergence de visions collectives et à la construction de son identité, ce projet permettra de s'engager dans une phase opérationnelle.

PRÉSENTATION RÉSUMÉE

Quatre volets ont été identifiés :

Volet 1 : Accessibilité à l'Aménagement du territoire, Volet 2 : Accessibilité à la Connaissance, Volet 3 : Accessibilité aux Terroirs, Volet 4 - Accessibilité à l'Économie touristique



Pays des Paillons

TYPE DE BÉNÉFICIAIRE

Collectivités locales, population, commerces de proximité,

COÛT DU PROJET

Montant total :
1 164 160 € pour 14 projets
dont :
État : 366 135 €
Europe : 142 232 €
CR PACA : 367 331 €
CG 06 : 40 846 €
Fonds propres : 247 615 €

DATES DU PROJET

2009-2013



Sous l'égide du Pays, qui assure la création d'un parcours des cartes postales anciennes, le renforcement de l'identité visuelle du territoire grâce aux relais information service, différents maîtres d'ouvrage ont inscrit leur projet dans ce programme. En ouvrant d'anciens chemins de liaison entre les villages, l'ADSEA 06 a accompagné un aménagement durable et un maillage du territoire. 3 communes ont développé des projets tels que : la création d'un site d'escalade pour non et mal voyants à Conte, aménagement de la gare en maison des activités de pleine nature à Peille, rendre accessible la visite des villages perchés par la mise à disposition de voitures pour personnes à mobilité réduite et d'audioguide à Couaraze.

RÉSULTATS

Au-delà des premiers résultats, tous s'accordent, grâce à la mise en œuvre d'opérations collectives visibles sur le terrain, pour atteindre les résultats suivants :

- Maintien, diversification et création d'emplois,
- Création d'activités et services,
- Renforcement de la cohésion territoriale,
- Protection et valorisation des patrimoines,
- Compétitivité et attractivité territoriale,
- Augmentation de la richesse et de la qualité de vie du territoire.

Les opérations réalisées ont permis d'améliorer l'attractivité du territoire en développant des actions guidées par les différentes accessibilités identifiées dans le programme.

POINTS D'INTÉRÊTS

Le visiteur peut maintenant s'offrir un « tour des Paillons » en laissant libre cours à ses envies à travers un tourisme vert et respectueux.

Le caractère innovant du programme sur le territoire a permis de mettre l'accent sur un accueil de grande qualité. L'offre touristique répond amplement aux demandes du visiteur en matière de valorisation du patrimoine, de produits locaux, de balades et de randonnées... elle permet de relier les 13 communes autrement que par les voies d'accès.

ENSEIGNEMENTS

Grâce à ce projet, le Pays des Paillons a pu densifier son offre touristique et réaliser certains de ses objectifs. Il a permis d'accentuer son identité, une identité proche des gens et de ses patrimoines. Le Pays espère attirer encore plus de visiteurs et favoriser le contact direct entre ces visiteurs et les acteurs locaux du tourisme.

Il espère aussi maintenir les emplois touristiques dans le Pays et même en créer de nouveaux grâce à l'augmentation de la fréquentation des visiteurs.

Ce programme d'action global et le Pays viennent ici de franchir une première étape. Il permettra ainsi de faire du Pays des Paillons une destination à part entière pour toute la conurbation azuréenne, et même plus.

Personne à contacter

Karine FRANCOIS, Directrice
Association pour le Développement
du Pays des Paillons
04.93.76.28.99 - 06.88.69.18.67

karine.francois@Pays-des-paillons.fr
www.Pays-des-paillons.fr

COHÉRENCE, URBANISME, ENVIRONNEMENT, HABITAT, DÉPLACEMENT, ÉCONOMIE, CONCERTATION.

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA PROVENCE VERTE

Un document de planification pour mettre en cohérence les politiques publiques et prévoir l'aménagement du territoire pour les 10 prochaines années.

CONTEXTE

Depuis 30 ans, sous l'effet d'une très forte poussée migratoire issue notamment des agglomérations d'Aix, Marseille et Toulon, les espaces naturels et agricoles de la Provence Verte ont été soumis à une forte pression du fait d'un mode d'urbanisation diffus fortement consommateur d'espace. Les politiques d'urbanisme et d'aménagement, non concertées à l'échelle des bassins de vie, n'ont que très partiellement répondu aux enjeux suivants : protection de la biodiversité et des espaces agricoles, diversification de l'offre de logements, politique économique créatrice d'emplois locaux, besoins de mobilité... Aussi les élus de la Provence Verte ont souhaité définir un projet d'aménagement et de développement partagé et solidaire pour la Provence Verte à travers l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale, intégrant les objectifs des lois Grenelle.

OBJECTIFS VISÉS

- Déterminer les conditions d'un développement équilibré entre habitat, activité économique, préservation des sites naturels et agricoles
- Limiter la consommation d'espace
- Fixer des objectifs de production de logements, notamment locatifs sociaux
- Revitaliser les centres urbains, définir une politique de transports adéquate, prévoir les grands équipements et services
- Préserver les espaces naturels et agricoles et maintenir la biodiversité
- Diminuer les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

PRÉSENTATION RÉSUMÉE

Le SCOT comprend :

- un rapport de présentation qui explique notamment les choix retenus au regard du diagnostic du territoire et de l'Etat Initial de l'Environnement,
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durable, véritable projet politique partagé entre élus du territoire,
- un Document d'Orientation et d'Objectifs, opposable, avec lequel les documents d'urbanisme communaux (POS/PLU) devront être compatibles

Le SCOT de la Provence Verte a fait l'objet d'une large démarche de concertation, s'appuyant sur l'expérience du Pays dans ce domaine :

- plus de 60 réunions de commissions, soit 700 participations d'élus,
- Des séminaires d'élus, des conférences débats et ateliers techniques



Pays de la Provence Verte,
100 000 habitants, 3200 km²,
39 communes, 4 intercommunalités

TYPE DE BÉNÉFICIAIRE
Le territoire, ses habitants,

COÛT DU PROJET (ETUDES)

400 000 €
(financement Etat, Conseil général, Conseil régional)

DATES DU PROJET

Date de début : janvier 2003
Arrêt du projet : juin 2013
Date d'approbation prévue : janvier 2014
Mise en œuvre : jusqu'en 2024



Provence-Alpes-Côte d'Azur



- 20 réunions publiques pour échanger sur le diagnostic et les orientations du SCOT
- 3 brochures de présentation du SCOT
- Une concertation tout au long de l'élaboration avec le conseil de développement du Pays

Cette démarche a permis d'approfondir diverses problématiques sur le territoire à travers 6 volets d'études spécifiques : habitat, stratégie économique, urbanisme commercial, énergie, compensation agricole, environnement et trame verte et bleue.

RÉSULTATS

Les 3 axes du DOO :

- Respecter et valoriser les ressources exceptionnelles de la Provence Verte
- Un développement résidentiel au service d'un territoire dynamique, solidaire et durable
- Un développement économique endogène

Objectifs majeurs à horizon 2024 :

- Préserver une trame verte et bleue fonctionnelle (préservation des cœurs de nature et des corridors écologiques)
- Maintenir une enveloppe foncière agricole au moins équivalente à l'actuelle (compensation obligatoire pour les cas exceptionnels de consommation

d'espaces agricoles)

- Diminuer de 20% les émissions de gaz à effet de serre et consommer 40 % d'énergie issue de sources renouvelables
- Réduire de 23% la consommation foncière par rapport à la dernière décennie en privilégiant une urbanisation plus compacte
- Produire 1000 logements/an dont au moins 21% de logements sociaux
- Organiser le développement économique et commercial en fonction de l'armature urbaine et favoriser les activités endogènes (tourisme, agriculture, forêt) pour produire 700 emplois /an.

POINTS D'INTÉRÊTS

Le SCOT favorise le dialogue, la réflexion collective afin d'appréhender les dynamiques à l'œuvre sur un territoire. Il permet de résoudre des problèmes communs aux échelles les plus pertinentes et de mieux orienter les décisions et investissements publics en mettant en cohérence différentes politiques sectorielles. Il permet de réaffirmer le projet de territoire initialement formalisé par la Charte de Pays en lui donnant une assise juridique et en spatialisant les orientations.

En Provence Verte, le SCOT a permis de développer les échanges entre élus et acteurs locaux afin de formuler des choix autour d'un projet politique partagé. Il a également permis de mieux comprendre les logiques de développement du territoire et de faire évoluer les documents d'urbanisme communaux dans ce sens.

ENSEIGNEMENTS

Le SCOT est avant tout un projet politique qui doit faire l'objet d'un consensus et nécessite ainsi de nombreux arbitrages politiques qui rendent la démarche longue et progressive.

Les enjeux des acteurs peuvent parfois être contradictoires et les attentes envers le SCOT plus importantes que sa portée réelle. Les désirs projetés sur le SCOT dépassent en effet parfois ce que la Loi lui donne comme possibilités. Néanmoins, le SCOT reste un projet mobilisateur, porteur d'ambitions et de cohérence sur un territoire.

PRODUITS LOCAUX RESTAURATION SCOLAIRE ET COLLECTIVE

UN RÉSEAU DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE LOCAL

Approvisionner la restauration collective en produits locaux

CONTEXTE

Pour améliorer la prise en compte des enjeux agricoles dans les projets du territoire et notamment raccourcir les circuits de commercialisation des produits locaux en répondant aux attentes des consommateurs, le Pays de Haute Provence a mobilisé le débouché de la restauration collective et scolaire.

L'organisation d'un processus de sensibilisation et de concertation entre acteurs (agriculteurs, chefs de cuisines et gestionnaires d'établissements scolaires) a permis une réorganisation progressive qui privilégie un approvisionnement direct de produits de l'agriculture et a favorisé la structuration progressive par filière d'une offre agricole adaptée. La dynamique ainsi créée a permis de poser les bases d'un approvisionnement territorial de la restauration scolaire.

OBJECTIFS VISÉS

Le Pays de Haute Provence vise la structuration d'une filière d'approvisionnement en produits agricoles locaux à même de répondre aux contraintes de la restauration collective.

Sans opposer circuit long et circuit court, la démarche s'appuie sur des modes d'organisation et de concertation innovants pour développer de nouveaux schémas d'approvisionnement économiquement viables pour l'ensemble des agents économiques à une échelle géographique pertinente.

PRÉSENTATION RÉSUMÉE

En mai 2009, un technicien spécialisé sur les questions de développement agricole, plus particulièrement de valorisation des produits en circuit court, est recruté par le Pays. Ce projet est, avec la structuration d'une filière bois énergie, fondateur du Pôle d'excellence rurale DEFINTER (DEveloppement de Filières économiques d'Intérêt Territorial) labellisé par l'État en juillet 2010.

La démarche se veut progressive, ciblée dans un premier temps sur l'introduction régulière de quelques produits locaux de saison qui ont pu être identifiés au sein de chaque filière et pour lesquels les producteurs peuvent assurer un approvisionnement de saison régulier en volume, en qualité et à un prix de marché.

A partir de marchés tests, le schéma d'approvisionnement en circuit court a été éprouvé et a permis de créer des habitudes de travail entre producteurs et responsables de commande (le temps de l'apprentissage). Depuis 2013, les producteurs du Réseau se positionnent peu à peu sur les marchés publics lors de leur renouvellement.



Pays de Haute Provence et territoires voisins

TYPES DE BÉNÉFICIAIRES

Agriculteurs, chefs cuisiniers et utilisateurs des cantines scolaires, prescripteurs (communes, département, région), points de vente collectifs

COÛT DU PROJET

2009 à 2011 : développeur de projet, financement régional 120 000 € sur 3 ans, puis
2012 à 2014 : conventions avec la Région et le Département pour 254 000 €

DATES DU PROJET

Depuis mai 2009

Personnes à contacter

Marc JUILLET, Co-Directeur, Chef de Projet SCOT

Emmanuelle LASSEE, Co-Directrice, Chef de projet Pays Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte

Tel : 04 98 05 12 22

E-mail : contact@paysprovenceverte.fr
www.paysprovenceverte.fr/



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



RÉSULTATS

L'expérimentation mise en place depuis novembre 2009 a permis à une quinzaine de structures de production agricole d'assurer des livraisons régulières sur un espace géographique cohérent. Neuf collèges par l'intermédiaire de leur unité de préparation culinaire, huit lycées, une entreprise de restauration collective et plusieurs écoles primaires ont ainsi bénéficié d'un approvisionnement sur un panel de produits de proximité.

Ce partenariat désormais identifié sous l'appellation « RÈGAL » (Réseau de Gouvernance Alimentaire Local) a fait preuve de son efficacité. Il peut notamment s'appuyer sur des résultats porteurs de marges de croissances importantes à court terme. Un chiffre d'affaires estimé entre 150 000 et 180 000 € lors de l'année scolaire 2012-2013 (70 000 € l'année précédente), une gamme de produits qui s'est élargie, la mise en place des marchés publics concernant dans un premier temps la fourniture de fruits, légumes et produits laitiers dans le cadre d'une démarche d'approvisionnement en filière courte, une stratégie et des outils de communication en cours de déploiement dans les restaurants scolaires,... constituent les principaux éléments mesurables de ce développement.

Par ailleurs, sur un plan qualitatif, RÈGAL a su développer une culture collaborative entre les différents partenaires opérationnels de la démarche fondée sur la proximité, la concertation, la transparence et l'engagement. La signature d'une convention de partenariat avec le lycée Alexandra David Neel portant sur la réalisation, dans le cadre d'un projet éducatif, d'une action de communication sur la thématique Alimentation, Agriculture et Territoire souligne également toute la dimension pédagogique du projet. La constitution d'une instance de concertation animée par le PILES doit venir conforter la dimension participative de ce projet de territoire ouvert à l'ensemble des acteurs concernés par la thématique.

ENSEIGNEMENTS

Le développement du projet repose sur un portage élargi et la mise en place par les différentes collectivités donneuses d'ordres, Département et Région notamment, d'une gouvernance alimentaire territoriale permettant, grâce à une unité d'actions, une coordination de moyens et de compétences. Dans ce cadre, une convention multi partenariale signée entre le Pays de Haute Provence, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil Général des Alpes de Haute-Provence cadre le dispositif depuis juillet 2012.



Personne à contacter
Albert ALAMELDINE,
Responsable de projets

Pays de Haute Provence
13, Boulevard des Martyrs -
BP 41
04301 Forcalquier Cedex
Téléphone : 04 92 75 72 44
E-mail : alameldine@Paysde-
hauteprovence.com
Site :
www.Paysdehauteprovence.com

SERVICES À LA POPULATION - PROXIMITÉ - EMPLOI SANTÉ - TRANSPORTS - JEUNESSE - ACTION SOCIALE

SCHEMA DE SERVICES À LA POPULATION

Diagnostic et stratégie d'action ciblée à l'échelle d'un bassin de vie

CONTEXTE

Depuis quelques années, la situation sociale du Pays Vallées d'Azur Mercantour est en pleine mutation. Du fait de sa proximité avec la métropole niçoise et de son cadre de vie rural et préservé, le Pays attire de plus en plus de nouveaux habitants. Il se trouve par conséquent confronté à une augmentation et une modification de la demande en termes de services, face auxquelles les acteurs locaux ont ressenti la nécessité d'une coordination accrue et d'une meilleure visibilité de l'action sociale. Peu de temps après sa relance en 2011, le Pays Vallées d'Azur Mercantour a donc souhaité réaliser un diagnostic de l'offre de services existante et des attentes des habitants et se doter d'une stratégie d'action ciblée à l'échelle du bassin de vie.

OBJECTIFS VISÉS

La réalisation du Schéma de Services à la Population (SSP) devait répondre à trois enjeux :

- repérer les leviers qui permettent d'améliorer la qualité de vie des habitants et les capacités d'accueil des nouveaux arrivants,
- créer un outil d'aide à la décision et à la priorisation des actions au service des élus dans une démarche de prospective,
- et insuffler une dynamique collective et participative à l'échelle du bassin de vie.

Pour cela, la stratégie d'action à imaginer devait émaner directement du ressenti, des expériences et des connaissances des acteurs locaux et des habitants. Elle devait reposer sur une réflexion à la fois en termes d'adaptation de l'offre de services de proximité, d'optimisation de l'existant et de développement de nouvelles actions innovantes, le cas échéant.

Pour cela également, il a été décidé de réaliser le diagnostic et d'imaginer une stratégie d'action, non pas à la seule échelle du Pays, mais à l'échelle du bassin de vie dans son ensemble. Le Schéma de Services à la Population se devait, en effet, d'être au plus proche du quotidien des habitants, dans sa forme présente mais aussi en préparation des évolutions possibles du découpage territoriale et du développement économique le long de la vallée du Var. L'étude a donc touché 41 communes, appartenant à cinq communautés de communes, prises en partie ou dans leur intégralité, et correspondant au périmètre défini en décembre 2011 par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

PRÉSENTATION RÉSUMÉE

L'élaboration du SSP a débuté en avril 2012 par un recensement exhaustif de l'offre de services sur le territoire (petite enfance, culture/sport/loisirs, services à domicile, santé, formalités administratives, accompagnement social, emploi, formation, création d'activité, services marchands, transports, etc.). Au total, ce sont 18 bouquets de services qui ont été étudiés à partir de données existantes et par la rencontre de personnes ressources sur le territoire (élus, acteurs socioprofessionnels).

Près de 400 enquêtes de satisfaction ont ensuite été réalisées auprès des habitants, sur la voie



Pays Vallées d'Azur Mercantour,
Communauté de Communes du
Pays d'Entrevaux, Communauté de
Communes de la Vallée de l'Estéron
et les communes d'Amirat, Aiglun et
Sallagriffon

TYPES DE BÉNÉFICIAIRES

Population du territoire dans son ensemble (résidents, commerçants, jeunes de 12 à 25 ans, personnes âgées, etc.)

COÛT DU PROJET

Montant total : 115 500 €
dont :
UE : 50 350 €
Région PACA : 50 350 €
Pays VAM : 14 800 €

PROGRAMME/AXE /MESURE

Axe 4 et axe 6 de la Charte de Développement Durable du Pays VAM.
Financements FEADER mesure 321.

DATES DU PROJET

Avril 2012 à janvier 2013 :
Élaboration du Schéma
Depuis février 2013 :
Animation du Schéma



publique dans tous les villages. A partir de ce diagnostic, les élus du territoire ont choisi de retenir cinq thématiques jugées prioritaires et autour desquelles ils souhaitent construire une stratégie d'action ciblée. Cette construction s'est faite de manière participative, par le biais de groupes de travail composés d'élus, d'usagers et d'acteurs socioprofessionnels qui avaient pour tâche de proposer et d'imaginer des réponses concrètes aux besoins identifiés. Trente-cinq projets d'action sont ressortis de ces discussions et ont été validés par le comité de pilotage du projet en janvier 2013.

RÉSULTATS

Le territoire dispose désormais d'une stratégie d'action innovante, transversale et intégrée, développée autour des cinq thématiques identifiées comme prioritaires : Emploi et action sociale, Commerces de proximité, Transports, Jeunesse, Santé et services à domicile. En moins d'un an, ce sont déjà :

- quatre actions ciblées qui ont abouti (création d'un Petit Annuaire du Territoire en trois volumes – associations, services et professionnels –, ouverture d'un lieu de rencontre pour les jeunes, mise en place d'une animation culturelle à l'échelle du territoire dédiée spécifiquement à un public jeune et organisation de la première édition du Forum pour l'Emploi, la Formation et la Création d'Activité ;
- et quinze autres sur lesquelles un travail de fond à débiter (covoiturage, portage de repas, appui à l'installation agricole, la création et la reprise d'activités, etc.).

POINTS D'INTÉRÊTS

Au-delà d'être un outil d'aide à la décision au service des élus, le SSP du Pays Vallées d'Azur Mercantour est également devenu un guide pour les acteurs du territoire issus de la société civile. Plusieurs associations se sont ainsi inspirées du Schéma pour penser ou repenser leurs actions, adaptant leur contenu mais aussi leur organisation en valorisant davantage la coopération, la coordination et l'échange d'information. Ils deviennent ainsi les premiers acteurs d'un objectif initial qu'ils avaient eux-mêmes participé à formaliser : améliorer la coordination et la visibilité de l'action sociale sur le territoire.

ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES

La démarche du SSP a été un projet structurant pour le Pays Vallées d'Azur Mercantour dont les effets sur le territoire vont au-delà du plan d'action qu'elle a permis de définir. Le processus de recensement, de diagnostic et de mise en œuvre, réalisé en interne par le Pays avec le soutien de l'ADRETS (Association pour le Développement en REseau des Territoires et des Services) en qualité d'assistance à maîtrise d'ouvrage, a permis de franchir une nouvelle étape de la construction du projet de territoire et de renforcer la dynamique collective en l'inscrivant dans une vision pour l'avenir.

Personne à contacter

Maud ORNE-GLIEMANN,
Chargée de mission
Pays Vallée d'Azur Mercantour,
Maison des Services Publics,
Place Conil,
06260 PUGET-THENIERS
Téléphone : 04 93 05 02 81
E-mail : m.orne-gliemann@cva06.fr
Site : www.pvam.org/nos-projets/
schema-de-services-a-la-population

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - TOURISTIQUE ENVIRONNEMENTAL - CULTUREL

PROJET D'AMÉNAGEMENT ÉCO-TOURISTIQUE DE LA RETENUE DE L'ESCALE

Un territoire peut en cacher un autre

CONTEXTE

Le territoire du Pays Durance Provence est le lieu d'implantation d'un des principaux sites historiques, industriels, des Alpes du Sud. L'usine, aujourd'hui ARKÉMA de SAINT-AUBAN, a compté en 1975, plus de 2.000 emplois directs. A ce jour, après une série de restructuration et plans sociaux, l'usine de SAINT-AUBAN est réduite à 275 salariés.

Outre l'impact social, le territoire s'est trouvé affaibli par l'absence de dynamisme économique. Cet affaiblissement a brouillé son image et menace la cohérence du bassin de vie.

Regroupé en Communauté de Communes, qui ont toujours vocation à se rejoindre, le Pays Durance Provence a entrepris une politique de reconversion. Cette politique s'est donnée pour premier objectif de réindustrialiser la plateforme de SAINT-AUBAN. Après l'échec du projet SILPRO, la priorité est de construire un projet industriel mutualisé par l'accueil sur site de plusieurs unités industrielles. Le deuxième objectif fut de réaliser le parc industriel de la Cassine comme lieu alternatif d'installation des industriels. Le parc de 90 hectares est en cours de réalisation. Le troisième objectif fut de déceler les axes d'une diversification économique.

Un premier axe a été exploré, celui de la construction d'un pôle culturel à vocation départementale. Le Centre Culturel Simone Signoret en est l'expression. Le pôle comporte 3 salles de cinéma classées «art et essai – recherche», une médiathèque, une salle d'exposition et le théâtre Durance, salle conventionnée en recherche de classement en qualité de scène nationale.

Le deuxième axe, issu de la réflexion engagée à l'occasion de l'élaboration du schéma touristique, est l'opportunité d'aménager la Retenue de L'ESCALE et de ses abords. Cet axe se concrétise en l'émergence d'un pôle éco-touristique à vocation régionale.

OBJECTIFS VISÉS

La Retenue de L'ESCALE créée au début des années 1960 par l'aménagement du barrage de L'ESCALE, apparaît comme un lieu exceptionnel de diversité biologique, notamment dans les domaines faunistiques et floristiques. D'une richesse environnementale équivalente à la Camargue, cette zone humide créée initialement par l'artificialisation du milieu doit être préservée et mise en valeur. La Communauté de Communes Moyenne Durance et le Pays Durance Provence ont décidé, d'une part, de mettre en valeur l'espace de la Retenue de l'Escale.



Territoire du Pays Durance
Provence

TYPE DE BÉNÉFICIAIRE

Communes
opérateurs
étudiants
touristes

COÛT DU PROJET

500.000 Euros : 1ère phase
15.000.000 Euros

PROGRAMME/AXE / MESURE

Contrat de rivière 1^{ère} phase

PHASE OPÉRATION- NELLE

2013 et 2014



Pour cela, un plan de gestion est mis en œuvre avec le concours du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance. Ce plan de gestion s'appuie, tout d'abord, sur des travaux permettant de stabiliser l'évolution de la retenue. Ceux-ci tendent à maintenir l'équilibre des milieux afin de préserver la diversité floristique et faunistique. Ce plan de gestion spécifique à la Retenue est complété par des travaux d'aménagement de sentiers de découverte au sein de la Retenue. Ces sentiers sont complétés, dans un premier temps, par divers observatoires. Dans un deuxième temps, un lieu spécifique d'interprétation sera construit sur le territoire de la commune de L'ESCALE. Les fondamentaux environnementaux étant posés, le projet sera complété par la création d'un complexe touristique. Ce complexe complètera les installations privées existantes en rive gauche sur le territoire de la commune de VOLONNE. Le complexe touristique à créer sur le territoire de la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN sera constitué d'un complexe d'hôtellerie de plein air 5 étoiles, d'un parc résidentiel de loisirs et d'un complexe nautique. Cet ensemble ouvert à l'année est porteur, dans sa globalité, d'un potentiel de 300 emplois.

RÉSULTATS

Actuellement, les études préalables à l'opération ont été ou sont en voie d'achèvement. C'est ainsi, d'une part, que l'inventaire faunistique et floristique a été réalisé. La définition des principes de l'aménagement touristique a été arrêtée. L'étude d'incidence «Natura 2000» a été également réalisée.

Actuellement, une étude est engagée afin d'assister la Communauté dans les procédures juridiques et d'assistance au montage économique du projet. Ces opérations, réalisées, représentent 185.118 Euros.

POINTS D'INTÉRÊTS

Actuellement, la Retenue de L'ESCALE est un lieu de découverte d'influence départementale. Les installations touristiques d'hébergement sont un des principaux pôles départementaux, le doublement des structures placera ce projet au rang régional.

ENSEIGNEMENTS

Concevoir l'aménagement d'un site naturel dans toutes ses composantes (Environnement, tourisme, culture, économie). Nouer des partenariats parfois complexes entre acteurs économiques privés et associations de protection de l'environnement.

Personne à contacter

BOUDIN Denis

Téléphone : 04.92.33.20.00.

E-mail :
d.boudin@mairie-casa04.fr





III

Notre **ambition**
commune

1 - Agir pour l'équilibre des territoires

Partenaires facilitateurs du développement du territoire régional, les Pays, à l'échelle des territoires, sont à l'écoute des acteurs publics et privés locaux, permettant de décloisonner les pratiques de développement local sectoriel par une approche transversale et systémique. Les contractualisations sur lesquelles ils s'appuient, confortent leur rapport privilégié avec les organismes institutionnels (Europe, État, Régions et Départements). Les Pays s'inscrivent ainsi comme le relais des politiques ascendantes et descendantes, véritables chevilles ouvrières d'un développement rural équilibré, où les territoires sont les garants d'une définition et d'une mise en œuvre équilibrée des politiques territoriales.

L'action d'un Pays, c'est accompagner, animer et coordonner le territoire dans le processus d'émergence des projets, à l'échelle d'une ou de plusieurs intercommunalités, contribuant ainsi à l'aménagement raisonné des territoires. A l'origine, la constitution du Pays est un regroupement de collectifs d'élus et de citoyens. Ces collectifs permettent alors au Pays d'être un ensemble pour rassembler, mobiliser et faire partager des valeurs individuelles, pour donner du sens au collectif autour de projets.

La place du Pays demeure complexe... Souvent considéré comme une partie d'un mille-feuille administratif, il est avant tout un échelon de proximité pour développer un projet/une action, devenu un interlocuteur privilégié de l'échelon communal au national voire européen. Parfois source de convoitise, cette position est une force pour les territoires ruraux car elle est la place du partenariat, de l'innovation et de l'expérimentation. Le Pays permet à l'espace rural de défendre toute sa place sur l'échiquier territorial jusqu'à l'échelon européen. Ceci s'explique en premier lieu par ses capacités d'ingénierie opérationnelle et financière, qui s'appuient sur des compétences généralistes et pluridisciplinaires, voire parfois spécialisées. Le Pays constitue la possibilité pour les communes et intercommunalités de mutualiser l'ingénierie territoriale qu'elles n'auraient pas pu créer à leur seule échelle (souvent « trop petites » et « trop peu de moyens financiers et humains ») ou avec une approche moins intégrée). Cette articulation du territoire de projet autour du Pays facilite la mutualisation, la co-construction, la mobilisation de lignes de financement, de transfert d'expériences à l'échelle du Pays et entre les Pays.

Les Pays se doivent de favoriser la rencontre entre urbain et rural. Sans les opposer ou les réduire à des rôles ou des fonctions préétablis où l'espace rural serait perçu comme « le bac à sable » des citadins. Les ressources rares et précieuses des territoires ruraux sont autant d'atouts et de réponses aux besoins des habitants de la totalité de la région. Les Métropoles et les Pays ne sont pas des territoires que tout oppose, bien au contraire, ils sont complémentaires. Cette complémentarité doit être assumée jusque dans l'action et les modalités de travail afin de garantir les synergies et les partenariats adéquats, seuls à même de limiter les concurrences et inégalités entre les territoires et les hommes qui les habitent.

Retenue de l'Escale. Photo © CCMD



Montgolfière du Pays de Forcalquier Montagne de Lure. Photo © ADT04

2 - Participer au dynamisme régional

La diversité des territoires, une richesse régionale

Les Pays sont nés par la volonté des élus et des acteurs locaux de se regrouper à l'échelle d'un territoire cohérent, de prendre en main leur devenir et de mettre en œuvre un projet global de développement pour leur territoire. Les projets de Pays sont construits à partir des identités, des atouts et des potentialités propres à chaque territoire. Ils permettent de mobiliser les ressources locales, humaines, matérielles et financières des territoires et d'inventer des réponses adaptées à leurs spécificités. L'élaboration des Chartes de Développement Durable de Pays est issue d'un processus long. L'échelle du bassin de vie permet une prise de recul et une certaine « clairvoyance collaborative ». Les territoires ont pris du temps pour établir un diagnostic partagé de leurs forces et de leurs faiblesses afin de définir leurs objectifs avec un double regard local et global.

L'association des élus et des habitants, des forces vives, animés par des équipes de professionnels du développement local, est source d'une grande créativité à l'échelle régionale. Les Pays ont porté et portent des centaines d'expériences, de réalisations et d'innovations pour répondre aux enjeux humains, économiques, sociaux et environnementaux actuels. Les Pays sont des lieux de rencontre, d'échange, d'émulsion des idées, de mutualisation, de rationalisation des équipements et des infrastructures... Les acteurs locaux réfléchissent, conçoivent, expérimentent et agissent pour créer des activités et de l'emploi, améliorer les conditions de vie des habitants, favoriser de nouveaux liens sociaux, préserver le patrimoine et la biodiversité.

Soutenir les Pays, c'est permettre de valoriser les potentiels de développement propres des zones rurales et périurbaines de la région.

Les Pays, fédérateurs des intercommunalités

Le redécoupage territorial, induit par la loi du 16 décembre 2010, n'a pas conduit en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sauf exception (Pays Vallées d'Azur - Mercantour) à la constitution d'intercommunalités à l'échelle des territoires de projet. **Les Pays, depuis leur création, ont largement favorisé le renforcement de l'intercommunalité et le développement des solidarités locales.** La constitution d'une intercommunalité de projet demande de la concertation et de la maturation. Les Pays constituent la **bonne échelle pour porter le projet de territoire, fédérer les intercommunalités, développer la mutualisation, contribuer à une intégration progressive.** Ils sont des interlocuteurs et des partenaires privilégiés pour la mise en œuvre des politiques européennes, nationales, régionales...

Festival de Chaillol © ECC



Les Pays, territoires attractifs et véritables lieux de vie

Les territoires périurbains et ruraux de PACA connaissent une **forte dynamique démographique.** Les Pays revendiquent d'être de vrais lieux de vie et non assimilés à de simples lieux de villégiature. Les habitants sont attirés par les territoires ruraux, leur cadre de vie privilégié et leurs temporalités plus douces. « Les gens viennent parce que c'est beau, mais il faut pouvoir les accueillir. »⁵ Pour cela, **il faut faire vivre les villages et l'économie rurale et développer les services à la population. Les Pays sont des outils pour accompagner les mutations économiques et sociologiques.**

Face à la perte de souffle de certains modèles de développement, **les Pays proposent de construire des alternatives, en tissant du lien social, en relocalisant l'économie, en s'engageant dans la transition écologique...** Les Pays peuvent être **un laboratoire de la vie de demain...**

Des Pays pleins de ressources !

Les territoires ruraux de PACA disposent de ressources « rares » : l'espace, l'eau (la montagne, château d'eau de la ville), l'agriculture et la forêt, des espaces naturels et la biodiversité.

Ces ressources, à préserver et à valoriser, sont stratégiques pour relever les défis climatiques et environnementaux. Les Pays sont donc des **espaces clés où se posent les enjeux de développement durable** : préservation des terres agricoles, développement des circuits courts, changement climatiques, énergies renouvelables...

5 - Extrait du Rapport du Forum ouvert le 18 octobre 2013

3 - Relever les défis contemporains

Les défis auxquels les Pays ont à faire face relèvent à la fois des problématiques de développement de leur territoire, et de l'évolution de leur fonctionnement. Contemporains, ces défis interrogent en effet la **capacité des Pays à s'adapter et à répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, alors qu'ils doivent eux-mêmes faire face à des processus d'évolution** – certes, pour certains dictés par l'actualité – dans une logique de progression continue, **notamment en ce qui concerne le dialogue entre élus et société civile.**

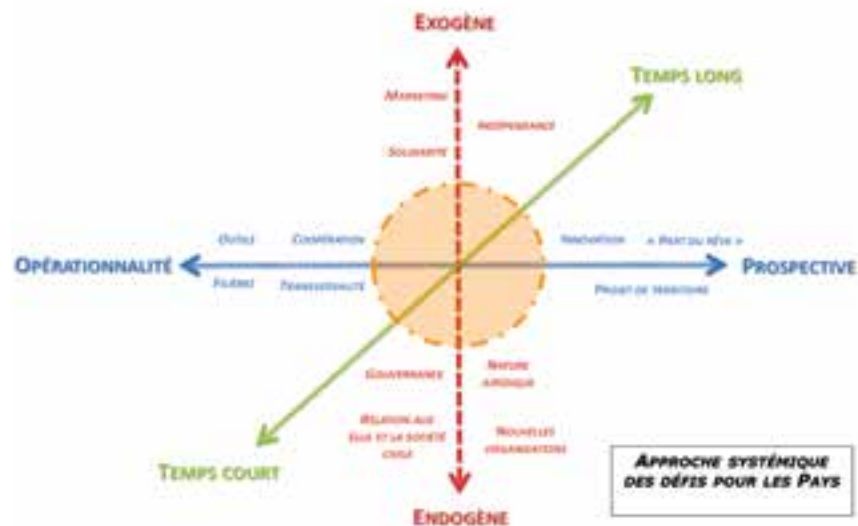
Le premier des défis est peut-être pour les Pays de **concilier des enjeux a priori contradictoires** : du point de vue de l'ingénierie de projet, il s'agit de **savoir inscrire toute l'opérationnalité nécessaire à l'accomplissement du projet de territoire, dans une vision prospective,** qui laisse sa place au temps de l'innovation. Or, les méthodes, la temporalité, la gouvernance, s'adaptent peu à ces injonctions contradictoires. Toutefois, le va-et-vient permanent entre approche par filières et transversalité, entre outils opérationnels et expérimentation, permet aux Pays d'**appréhender le développement du territoire de manière globale.**

Complexité des textes, règlements, etc., et accompagnement des porteurs de projet, constituent également un défi tout particulier pour les Pays : cette fonction d'interface entre la compréhension des mécanismes d'aides publiques et les objectifs des projets de territoire, est fondamentale pour les Pays. Cela nécessite un équilibre entre technicité des programmes financiers et rôle de facilitateur pour le territoire.

Gorges de Daluis © Greg Germain



Territoires de projet, les Pays sont sans cesse interrogés sur l'**enjeu de la bonne échelle** : garantir la vitalité des communes, soutenir la mutualisation et le dialogue des communautés de communes, assurer la cohérence des actions avec les politiques départementales ou régionales sont autant de défis auxquels les Pays, qui ne relèvent pas du statut de collectivité locale, sont en **capacité de répondre par une gouvernance adaptée**.



La lecture du schéma ci-dessus ne doit pas se faire en opposant les défis identifiés, mais bien en considérant que l'approche du développement telle que pratiquée par les Pays permet de prendre en compte des injonctions trop souvent en opposition.

Ainsi, **considérer l'inscription du développement des territoires dans un temps long, celui de la prospective, n'est pas incompatible**, pour les Pays, avec la nécessaire réactivité attendue par les porteurs de projet en demande de soutien.

Vue aérienne Pays Provence Verte. Photo © PPV



Arboculteurs du Buëch. Photo © Braizos

4 - Coopérer : dans nos territoires, entre Pays, avec l'extérieur

La coopération dans la genèse des Pays

Depuis qu'ils existent, les Pays participent au développement de la coopération sur leur territoire avec tous les acteurs publics et privés⁶.

Et, bien au delà de leurs frontières, ils coopèrent avec les partenaires institutionnels et financiers⁷, les filières⁸, les autres pays, les parcs... jusqu'à la coopération internationale via des programmes de type LEADER, ALCO-TRA, MED...

Toutefois, cette coopération diversifiée est affaiblie par un manque de formalisation qui pourrait la rendre légitime.

6 - Communes, EPCI, associations, conseil de développement, métiers...

7 - Conseil régional, Préfecture, Conseil général, DDT, SGAR, DRAAF...

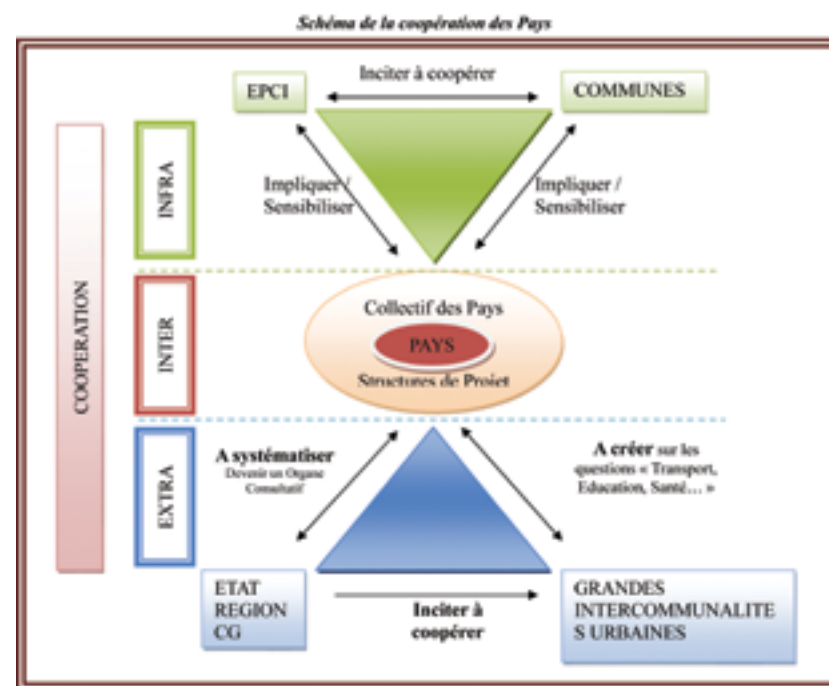
8 - Chambres consulaires, ADEME, COFOR, CRIGE...



Atelier pierre sèche - Cantaron - Pays des Paillons. Photo © Pays Paillons

Une coopération institutionnalisée

Aujourd'hui, on coopère avec les Pays par opportunité, par thématique, par affinité, mais pas dans un cadre de coopération global et formel, avec une réelle reconnaissance de la coopération comme un axe fort des Pays. Pourtant, peu de structures sont en capacité de fédérer autant d'acteurs différents sur des projets de développement territoriaux. C'est une compétence forte que les Pays ont naturellement développée. Aussi, cette particularité mérite d'être remarquée et renforcée. Il faut que nos territoires de projet aient les moyens d'être légitimes dans ce domaine. La coopération telle qu'elle apparaît dans le schéma qui suit implique la mise en place d'une systématisation.



Le Pays est la charnière, l'ensemble qui fait fusionner les intérêts locaux privés & publics avec les attentes des politiques départementales, régionales, nationales et européennes. Le Pays doit être institutionnalisé avec un volet « coopération » afin d'être reconnu en tant que porteur de projet de territoire transversal et visible. Les Pays de PACA sont prêts à formaliser un collectif et à proposer des axes de travail pour mieux coopérer avec les territoires de projet de la région et gagner en cohérence, en efficacité et en compétitivité. Ils pourront alors mettre en valeur leurs acquis en créant une base de données des expériences au niveau régional qui leur



permettra d'échanger et de mutualiser avec une mise à disposition dans chaque Pays de temps de travail pour partager ses connaissances et ses acquis selon les thématiques et les besoins.

La coopération dans nos territoires se traduit par les participations et cotisations plus ou moins actives, des communes et communautés de communes et par l'existence d'une démocratie locale instituée par le Conseil de Développement qui contribue à l'animation et aux échanges entre acteurs publics et privés. Cette coopération a essuyé dix années de réflexion et du haut de leur maturité les Pays proposent aujourd'hui **d'accentuer leurs efforts de pédagogie, d'information voire de formation auprès des communes, EPCI et société civile** pour créer un consensus, un sentiment puissant d'appartenance et de solidarité.

Les relations avec les partenaires institutionnels et financiers sont à systématiser avec des moyens **via la rédaction du volet territorial du futur Contrat de Plan 2014-2020 et des programmes opérationnels. Les Pays ont leur place dans ces lignes** et ils l'ont prouvé durant les deux générations de contrat précédents, autant sur les territoires qu'au niveau des institutions qui ont pu apprécier la qualité de suivi, de gestion et de structuration des projets remontés.

Les politiques publiques pourraient inciter les communes, les EPCI et les Grandes intercommunalités urbaines à coopérer davantage avec le Pays voire à imposer le passage en Pays de certaines orientations stratégiques pour faire des économies d'échelle et être plus structurant.

Notre ambition de faire de la coopération dans nos territoires, avec les Pays et avec l'extérieur est tributaire du soutien et de la légitimité que pourront nous apporter les politiques publiques à tous les niveaux.





Nos 10 propositions pour l'avenir

Ces propositions s'adressent aux partenaires qui, depuis plus de dix ans, sont à nos côtés pour accompagner et promouvoir un développement local durable et soutenable.

Résultat d'un travail d'intelligence collective qui a mobilisé plus de 90 personnes, elles expriment les attentes qui sont les nôtres en matière de politiques territoriales au regard de nos projets de territoire.

Elles constituent les fondations d'un réseau des Pays de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en gestation.

Inscrites dans un calendrier à court, à moyen ou à long terme, en fonction des champs qu'elles recouvrent et de la nécessité de faire évoluer les organisations actuelles, ces propositions se veulent une des bases de la future contractualisation 2014-2020 pour les projets de territoire portés par les Pays.

Le classement de ces propositions n'est aucunement hiérarchique. Il s'agit plutôt d'un ensemble transversal et cohérent d'engagements structurants de l'action future des Pays.

Les présidents et directeurs de Pays à l'automne 2013

Nous, les 12 Pays de Provence-Alpes-Côte d'Azur proposons de :

1 **Consolider les moyens de l'action publique** par un contrat de Pays multi partenarial (Etat/Région/Département) et pluriannuel (6 ans).

Il serait le fruit d'un travail concerté, d'une construction dynamique du projet de territoire afin d'y intégrer les attentes du territoire et celles des partenaires. Il pourrait être révisable à 3 ans.

2 **Renforcer les initiatives locales** en favorisant la mise œuvre de politiques de développement issues de l'échange citoyen au plus près des besoins du territoire et des initiatives des habitants.

Ce travail pourra s'appuyer sur des instances de concertation associant citoyens et élus locaux dans le développement du territoire.

3 **Clarifier la place et les missions des Pays**, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des Parcs Naturels Régionaux dans les politiques d'aménagement du territoire.

Un schéma de mutualisation pourra faire progresser l'efficacité de nos structures sans les opposer, afin de jouer le développement interterritorial sans concurrence.

4 **Légitimer/conforter l'échelle Pays** comme une échelle de contractualisation permettant d'assurer la visibilité inter fonds et de devenir ainsi « un guichet unique » pour le volet opérationnel des politiques de développement local.

L'objectif est de garantir une lisibilité et de la cohérence dans les actions conduites et les opérations soutenues.

5 **Maintenir la possibilité de contractualisation avec les territoires « Pays »** quelle que soit leur structure et/ou leur forme juridique et promouvoir les Pays dans leur diversité et à différentes échelles.

6 **Reconnaître le réseau régional des Pays** de Provence-Alpes-Côte d'Azur et lui donner les moyens de se structurer et poursuivre ce travail collectif.

7 **Éviter d'opposer le développement rural et urbain** alors que leur avenir est lié et que des complémentarités sont à construire.

Pour cela, il faut intégrer cette approche dans les politiques européennes, nationales et régionales pour établir des règles de péréquation et garantir l'équilibre entre les Métropoles et les Pays. (CPER 2014-2020, PO FEDER, FSE, FEADER, ...)

8 **Organiser une rencontre bisannuelle avec les élus régionaux**, les représentants de l'Etat pour évaluer les politiques régionales et échanger sur les retours d'opérationnalité de ces politiques sur les territoires afin de mieux s'adapter à leurs besoins structurants.

9 **Organiser une conférence annuelle des Pays** de Provence-Alpes-Côte-d'Azur à laquelle seront conviés les parlementaires, les conseillers régionaux et généraux pour porter à connaissance le travail réalisé.

Ce temps fort du réseau des Pays permettra une plus forte proximité entre les élus, les techniciens et les partenaires institutionnels et ainsi une meilleure compréhension et visibilité des rôles et missions des territoires de projets.

10 **Participer à la définition des politiques régionales** créatrices de richesses économiques et humaines, dans des domaines transversaux comme la transition écologique ou les politiques d'accueil.

Ces politiques stratégiques s'adresseront aux territoires urbains et ruraux en affichant des objectifs de co-élaboration, de partenariat, et co-réalisation opérationnelles. Le mot d'ordre doit être « à chacun son rythme et sans concurrence ! Tous vers un même objectif : assurer le développement équilibré du territoire régional ».

Propositions et demandes formulées aux partenaires institutionnels

à la fin de la journée World Café du 4 novembre 2013

Il est important de préciser que les demandes concernent deux niveaux distincts et complémentaires d'interpellation : un niveau technique et un niveau politique.

CADRE DE CONTRACTUALISATION

- Contrat de territoire :
 1. multi partenariale (État/Région/Département)
 2. pluriannuel (6 ans révisable à 3 ans)
 3. ascendant ET descendant
- La politique = Pays doit disposer d'une visibilité à long terme. Le cadre nous est-il donné ? (à 6 ans). Éviter les directives, laisser libre court aux initiatives locales. Opter pour une politique issue de l'échange et de la remontée des besoins et des projets locaux, plutôt que le contraire. Reconnaître et soutenir un véritable schéma de mutualisation (Pays/EPCI/PNR...). Dire clairement qui en soutien pour faire quoi !
- Conditionner partiellement l'attribution des dotations d'état à des critères de cohérence avec les projets de Pays (Dotations aux communes et EPCI)
- Affirmer les Pays partenaires incontournables dans la contractualisation avec les territoires.
- Quelle que soit la forme juridique pour l'avenir des Pays, que cette échelle de contractualisation soit retenue formellement, que les partenaires institutionnels soient associés formellement et systématiquement aux arbitrages et décisions de façon réciproque et bilatérale, y compris pour un vote dans les assemblées délibérantes et les réunions techniques.
- Intégrer des = obligations réglementaires à ces partenariats politiques et techniques entre métropoles et pays (CFER, PDRH, PO FSE FEADER...)
- « Formaliser » l'accompagnement des projets sur le territoire : GUICHET UNIQUE
- Meilleure proximité élus et techniciens pour une meilleure compréhension et visibilité des actions pays !
- Prendre en compte la diversité dans la contractualisation
- Stop aux appels à projets et à la concurrence entre les territoires !

Moyens financiers

- Reconnaître et poursuivre le réseau régional des Pays et nous donner les moyens
- Les Pays sont les seuls « outils » dans le monde rural qui apportent de l'ingénierie (technique, juridique...) quand les EPCI n'ont pas les moyens.
- Rester dans la mesure pas la démesure

Politique thématique

- Transition écologique
- Urbain / Rural : Politique régionale d'accueil, création de richesse économique et humaine

Rencontre annuelle

- Une conférence annuelle avec tous nos partenaires dont les parlementaires et le CG pour une reconnaissance politique
- Rencontre bisannuelle avec les élus régionaux, les représentants de l'État pour reconnaître les politiques régionales et à l'inverse que l'État et la Région prennent la mesure des besoins des territoires

Liberté d'organisation juridique

- Maintenir un système de contractualisation avec les territoires = Pays = quelque soit leur structure juridique
- Possibilité de rester sous statut associatif ET contractualiser
- Maintenir un système de contractualisation avec les territoires = Pays = quelque soit leur structure juridique
- Possibilité de rester sous statut associatif ET contractualiser

Nos 10 engagements pour l'avenir

Le pendant des propositions formulées est la série d'engagements suivants que les Pays de Provence-Alpes-Côte d'Azur prennent. Inscrits dans le travail quotidien, ils permettront une progression in itinere de l'action conduite par chacun dans une dynamique régionale coordonnée.

Ces engagements couvrent un ensemble de points inhérents à la capacité des Pays à :

- *générer et à animer* une émulation citoyenne et partagée,
- *être un relais* des politiques publiques de développement,
- *rester accessible* aux acteurs des territoires considérés,
- *transférer durablement* ces expériences,
- *rendre compte* de l'ensemble de cette activité.

Nous, les 12 Pays de Provence-Alpes-Côte d'Azur nous engageons à :

1

Assurer le suivi régulier des contractualisations par l'organisation de comités de suivi avec les élus locaux (au moins un par an).

Ainsi, ces séances de travail permettront d'instaurer une concertation régulière pour garantir une mise en œuvre partagée du volet opérationnel du contrat.

2

Renforcer la gouvernance de territoire en s'appuyant sur les Conseils de Développement.

Les Conseils de Développement sont des espaces d'expérimentations des nouvelles formes de proximité et de participation citoyenne, ils sont une source de renouvellement de la démocratie locale. Ainsi, le Pays sera le lieu de la construction d'une république vivante, au service d'une prise en main de son devenir en lien avec l'ensemble de ses partenaires.

3

Contribuer à donner du sens au collectif.

Le Pays doit rester l'interlocuteur privilégié entre les besoins du territoire et les ambitions des politiques publiques territoriales. En cela, il assure un rôle de veille, d'information et de discussion entre les différentes échelles administratives et institutionnelles.

4

Relayer l'ambition des contractualisations pour un développement local structurant.

Le pays devra être attentif à inciter la conduite de projets plus structurants, voire même à œuvrer à leur émergence.

5

Capitaliser sur les expériences de chaque Pays.

Afin de faciliter et promouvoir les modalités et stratégies efficaces de développement de projets locaux (structuration de filières, développement des circuits courts...).

6

Asseoir localement le portage politique du projet de territoire.

Parce que les meilleurs ambassadeurs des Pays sont nos acteurs locaux (élus et société civile), il est important de confirmer ce soutien dans la conduite de projet. Une base solide localement donne une autre envergure à l'action promue par les Pays.

7

Améliorer la communication et la valorisation des actions.

L'enjeu se situe à deux niveaux : au niveau local auprès de acteurs publics et privés ; et au niveau régional et national auprès des différents réseaux institutionnels et du développement local.

8

Être un creuset d'innovation.

Les compétences en ingénierie des Pays ont permis de relever des défis pour réinventer les pratiques et les actions sur les territoires. L'innovation territoriale réside autant dans les modalités que dans l'action territoriale, domaine d'expertise des Pays.

9

Une Fédération des Pays au niveau régional permettant d'harmoniser et de coordonner l'action d'aménagement promue par les territoires de projet.

Cet outil collaboratif doit donner l'occasion d'extraire les actions de développement des territoires du champ concurrentiel. Ainsi, le recentrage de ces dernières sur l'aménagement coordonné et raisonné de l'ensemble régional pourra devenir réalité (équilibre rural-urbain et entre les territoires).

10

Évaluer en continu l'action portée par les Pays.

Pour assurer une bonne utilisation de l'argent public dans les contractualisations et vérifier l'efficacité des choix de développement poursuivis.

Les Pays de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Pays de Haute Provence

13, Bd des Martyrs - BP 41
04300 Forcalquier
Tél : 04 92 75 23 96
contact@paysdehauteprovence.com
www.paysdehauteprovence.com



Pays Grand Briançonnais

405, av Général de Gaulle
05120 L'ARGENTIÈRE LA BESSEE
Tél : 04.92.23.04.46
info@paysgrandbrianconnais.fr
www.paysgrandbrianconnais.fr



Pays des Paillons

55 bis, RD 2204
La Pointe de Blausasc
06440 BLAUSASC
Téléphone : 04 93 76 28 99
contact@pays-des-paillons.fr
www.pays-des-paillons.fr



Pays Sisteronais Buëch

Parc d'activités Val de Durance
17, allée des Genêts
04200 SISTERON
Tél : 04.92.61.49.86
info@pays-sisteronais-buech.fr
www.pays-sisteronais-buech.fr



Pays Serre-ponçon Ubaye Durance

- Antenne d'EMBRUN :
Forum des associations
Espace Delaroché
05200 EMBRUN
Tél: 04 92 44 15 12
- Antenne de BARCELONNETTE :
9 Avenue de Nice
04400 BARCELONNETTE
Tél: 04 92 81 02 90
m.schilling@pays-sud.fr
www.pays-sud.fr



Pays de la Provence Verte

Quartier du Plan – BP 14
83171 BRIGNOLES Cedex
Tél. 04 98 05 12 22
contact@paysprovenceverte.fr
www.paysprovenceverte.fr



Pays Dignois

4, rue Klein
04000 Digne-les-bains
Tél : 04 92 30 54 20
n.chabal@paysdignois.fr
www.paysdignois.fr



Pays d'Arles

Couvent Saint Cesaïre
Impasse des Mourgues
BP 90196 - 13637 ARLES CEDEX
Tél : 04 90 49 35 78
www.pays-arles.org



Pays Durance Provence

Immeuble communal,
Route du Lac
04160 Château-Arnoux/ Saint-Auban
Tél : 04 92 30 81 40
info@durance-provence.fr
www.durance-provence.fr



Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var

Maison de Pays
04370 BEAUVEZER
Tél : 04 92 89 00 38
secretariat@pays-a3v.net
www.pays-a3v.net



Pays Vallées d'Azur Mercantour

Maison des Services Publics
Place Conil
06260 PUGET-THENIERS
Tél. : 04 93 05 02 81
m.orne-gliemann@ccva06.fr
www.pvam.org



Pays Gapençais

40, rue Carnot
05000 GAP
Tél : 04 92 53 46 14
info@pays-gapençais.com
www.pays-gapençais.com

